

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

Numero 17 du mois d'octobre 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX 203 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

LISTE DES ACTES INSERES AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25 N° 17 DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 17 du mois d'octobre 2025

Le directeur départemental adjoint,

Signé par : Jean-luc POTIER Date : 21/10/2025 Qualité : Directeur Départemental Adjoint

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
Délibérations du conseil d'administration du 16 octobre 2025	
Révision du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours (ROSIS) du SDIS 25	5
Modification du tableau des emplois budgétaires	249
Evolution du règlement intérieur	255
Décision modificative n°1 – exercice 2025	272
Evolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2026	334
Plan pluriannuel d'investissement véhicules et assimilés : fin du pacte capacitaire, ajustement des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP)	342
Plan pluriannuel d'investissement immobilier : état d'avancement, ajustement des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP)	347
Pharmacie à usage interne (PUI) : ajustement des crédits de paiement (CP) 2025	354
Autorisation de programme – crédits de paiement : modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication du SDIS du Doubs	358

Arrêtés de la présidente du conseil d'administration

Achats et Marchés publics au sein du groupement des services administratifs et financiers, en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat	363
Arrêté n° 2025/074/JURPCA portant désignation du Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, chef de corps, directeur départemental des services d'incendie et de secours, en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat	366
Arrêtés du directeur départemental des services d'incendie et de secours	
Arrêté n° 2025/071/DDSISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 28 novembre 2025	369
Arrêté n° 2025/072/DDSISJURSSIAP portant désignation du lieutenant hors classe Philippe MICHEL en vue de présider un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)	371
Arrêté n° 2025/075/DDSISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 7 novembre 2025	373
Arrêté n° 2025/076/DDSISJURSSIAP portant désignation du lieutenant 1 ^{ère} classe Yann MOREAU en vue de présider un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)	375
Arrêté n° 2025/077/DDASISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 5 novembre 2025	377
Arrêté n° 2025/078/DDASISJURSSIAP portant désignation du lieutenant hors classe Philippe MICHEL en vue de présider un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)	379

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA19_251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REVISION DU REGLEMENT OPERATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (ROSIS) DU SDIS 25

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

M. Guy LORENZELLI.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA19_251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA19_251016-DE

REVISION DU REGLEMENT OPERATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (ROSIS) DU SDIS 25

I. Projet de révision du ROSIS

Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours (ROSIS) établit et organise conformément aux dispositions de l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) la réponse des services d'incendie et de secours.

Le règlement opérationnel prend en considération le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) arrêté par le préfet du Doubs le 06 novembre 2024.

Le SDACR fournit une analyse exhaustive des risques présents dans le département et propose des objectifs de couverture de ces risques.

Le ROSIS quant à lui, traduit ces objectifs en règles opérationnelles pour les services d'incendie et de secours (SIS).

La présente révision du ROSIS est motivée par les raisons suivantes :

- la réorganisation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de 2024;
- l'adoption du SDACR IV le 06 novembre 2024 ;
- les modifications législatives et réglementaires concernant les SIS ;
- l'évolution des documents nationaux comportant les doctrines, guides et recommandations.

Selon l'article R. 1424-42 du CGCT, le ROSIS mentionné à l'article L. 1424-4 doit être arrêté par le préfet après avis des instances suivantes :

- le comité social territorial (CST), dont la séance est prévue pour se tenir le 07 octobre 2025 ;
- la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), dont la séance est également prévue pour se tenir le 07 octobre 2025;
- le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS).

Une fois validé, le ROSIS est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du SDIS.

Il est également notifié à tous les maires du département.

Le ROSIS fera ensuite l'objet de mises à jour régulières, en prenant en compte notamment les objectifs du SDACR, les retours d'expérience et les évolutions législatives et règlementaires.

En totale synergie avec la récente réorganisation du SDIS du Doubs et le SDACR IV (quatrième version depuis la « départementalisation » des services d'incendie et de secours en mai 2000), le ROSIS permettra d'apporter la souplesse et l'adaptabilité nécessaires à notre établissement pour faire face aux évolutions sociétales impactant directement l'activité opérationnelle tout en consolidant la réponse opérationnelle et en affirmant la résilience du service.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA19 251016-DE

Il est par ailleurs à signaler que le projet a été présenté et débattu lors de plusieurs séances du comité de partage des indicateurs opérationnels (CPIO), dans ses formations techniques sapeur-pompier volontaire (le 16 juin 2025) et sapeur-pompier professionnel (le 23 mai 2025), puis dans sa formation plénière le 26 juin 2025.

Le projet de ROSIS a également été présenté pour information au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) en date du 06 octobre 2025.

Conformément aux dispositions des articles L. 1424-4 et R. 1424-42 du CGCT, le projet de ROSIS tel qu'il figure en annexe I au présent rapport, est soumis pour avis au conseil d'administration.

II. Précisions complémentaires concernant le plan de déploiement

En complément des principaux axes de révision mentionnés au I ci-dessus, et pendant la préparation du nouveau projet de ROSIS, plusieurs demandes de modification du plan de déploiement ont été formulées auprès de Monsieur le Chef de corps.

Elles sont intégrées au nouveau projet de ROSIS figurant en annexe I au présent rapport et sont donc également soumises à l'avis du conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une étude par les compagnies concernées.

Ces modifications concernent les secteurs suivants :

- certains quartiers d'Hérimoncourt, Vandoncourt et Meslières ainsi que la commune de Croix (90) où le centre de première intervention d'Abbévillers est en mesure d'intervenir en prompt secours plus rapidement et en complément des moyens adaptés composant actuellement le plan de déploiement;
- la belle étoile, commune de Franois (modification du CIS intervenant en 3ème appel, Saint-Vit en remplacement de Besançon EST).

Dans le but d'optimiser la distribution des secours sur les secteurs mentionnés, il est proposé d'adopter ces nouvelles dispositions telles qu'elles sont présentées en annexe II du présent rapport, afin qu'elles puissent figurer à l'annexe VIII « Plan de déploiement des moyens du SDIS » du ROSIS.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 06 octobre 2025, ainsi que ceux du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours le 07 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité ;

- émettent un avis favorable sur le projet de règlement opérationnel des services d'incendie et de secours tel qu'il figure en annexe I ;
- émettent un avis favorable sur les dispositions qu'il est proposé d'intégrer à l'annexe VIII du ROSIS « Plan de déploiement des moyens du SDIS » du projet de règlement opérationnel, telles qu'elles sont exposées au présent rapport et en annexe II.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 250

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- l'ajustement de la structure des effectifs à la suite des promotions ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir.

Les modifications prennent effet <u>au 1^{er} septembre 2025</u> sauf mentions contraires précisées dans les tableaux.

1. Ajustement de la structure des effectifs à la suite de promotions

Suppressions de postes	Créations de postes
2 adjoints techniques – magasiniers à compter du 01/12/2025	2 adjoints techniques principaux 2ème classe – magasinier à compter du 01/12/2025
1 adjoint technique – magasinier/contrôleur à compter du 01/11/2025	1 agent de maîtrise – magasinier/contrôleur à compter du 01/11/2025
1 agent de maîtrise – mécanicien à compter du 01/11/2025	1 agent de maîtrise principal – mécanicien à compter du 01/11/2025

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 adjudant – sous-officier de compagnie	1 lieutenant 2 ^{ème} classe – adjoint chef compagnie/CSR
2 sergents en CIS	2 caporaux en CIS
1 technicien informatique en CDD à compter du 17/10/2025	1 adjoint technique informatique à compter du 17/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse dans l'annexe 1.

Ces modifications sont intégrées au chapitre 12 du budget primitif 2025 et ne nécessitent pas d'inscription de crédits supplémentaires.

Les membres du comité social territorial ont émis un avis favorable, à la majorité, sur ce dossier le 07 octobre 2025.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 07 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

> Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 253

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

TEB		Modification du TEB				Postes pourvus au 1er octobre 2025							
Catégorie	Grades		ermanents étaires	effectifs non permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires budgétaires budgétaires		permanents		Effectif total	effectifs permanents			Effectif total
		titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	totai	titulaires	contractuels (2)		totai	titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	totai
FILIE	ERE SPP (hors SSSM)	414	0	0	414	0	0	0	0	411	0	0	411
	Contrôleur général	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Colonel hors classe	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
A	Lieutenant Colonel	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4
	Commandant	20	0	0	20	0	0	0	0	18	0	0	18
	Capitaine	11	0	0	11	0	0	0	0	11	0	0	11
	Lieutenant hors classe	7	0	0	7	0	0	0	0	7	0	0	7
В	Lieutenant 1 ^{ère} classe	25	0	0	25	0	0	0	0	25	0	0	25
	Lieutenant 2 ^{ème} classe	32	0	0	32	1	0	0	1	32	0	0	32
	Adjudant	133	0	0	133	-1	0	0	-1	132	0	0	132
С	Sergent	83	0	0	83	-2	0	0	-2	80	0	0	80
	Caporal-chef	56	0	0	56	0	0	0	0	57	0	0	57
	Caporal/Sapeurs	41	0	0	41	2	0	0	2	43	0	0	43
FILIE	ERE SPP (SSSM)	8	0	0	8	0	0	0	0	7	0	0	7
	Médecin de classe exceptionnelle	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Médecin hors classe	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1
A	Pharmacien hors classe	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Cadre de santé	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Infirmier hors classe	3	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	3
FILIE	ERE ADMINISTRATIVE	66	4	0	70	1	-1	0	0	66	4	0	70
	Attachés hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	Attaché principal	3	1	0	4	0	0	0	0	3	1	0	4
	Attaché	3	1	0	4	0	0	0	0	3	1	0	4
	Rédacteur principal 1ère classe	5	0	0	5	0	0	0	0	5	0	0	5
В	Rédacteur principal 2ème classe	13	0	0	13	0	0	0	0	12	0	0	12
	Rédacteur	5	1	0	6	0	0	0	0	6	1	0	7
	Adjoint administratif principal 1ère classe	20	0	0	20	0	0	0	0	20	0	0	20
С	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	0	0	6	0	0	0	0	6	0	0	6
	Adjoint administratif	11	1	0	12	1	-1	0	0	11	1	0	12
FILIE	ERE TECHNIQUE	35,5	4	1	40,5	1	-1	0	0	34,5	4	1	39,5
	Ingénieur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	Ingénieur principal	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
	Ingénieur	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
	Technicien principal 1ère	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4
В	classe Technicien principal 2ème	6	1	0	7	0	0	0	0	6	1	0	7
	classe Technicien	2	2	0	4	-1	-1	0	-2	1	2	0	3
	Agent de maîtrise principal	5	1	0	6	1	0	0	1	5	1	0	6
	Agent de maîtrise	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4
С	Adjoint technique principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1ère classe Adjoint technique principal	1	0	0	1	2	0	0	2	1	0	0	1
	2ème classe Adjoint technique	9,5	0	1	10,5	-1	0	0	-1	9,5	0	1	10,5
707	AUX	523,5	8	1	532,5	2	-2	0	0	518,5	8	1	527,5

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
С	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1) (2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOU Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025 Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA20_20251016-DE

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
	Article 15 loi 2005-843 du 26-07	7-2005
	Article 110 loi 84-53 du 26-01-	1984
		Emplois de cabinet

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA21_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 256

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA21_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA21_20251016-DE

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

Annexe 3 : tableau des emplois budgétaires

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 16 octobre 2025 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Il convient de modifier en conséquence l'annexe 3 conformément aux documents joints au présent rapport.

2. Modification de l'organigramme

Annexe 2 : organigramme-type et grades-cibles

Il est nécessaire d'apporter certaines modifications pour ajuster l'organigramme-type à la réalité de la structure sur le groupement des services administratifs et financiers et sur le groupement des services des ressources humaines. Ces évolutions permettent plus de souplesse au sein des services lorsque ceux-ci souhaitent attribuer la fonction d'adjoint à un autre agent, évitant ainsi de modifier l'annexe 2 à chaque changement.

L'annexe 2 est ainsi modifiée conformément aux documents joints au présent rapport.

3. Modification de la politique de formation

> Annexe 13.5 : modalités pratiques des formations

Cette modification fait suite à la mise en place des compagnies et la suppression des groupements territoriaux. Il s'agit de corriger les coquilles résiduelles de ce document pour supprimer les références aux groupements territoriaux et préciser le niveau de validation de l'inscription en formation.

L'annexe 13.5 est ainsi modifiée conformément aux documents joints au présent rapport.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 06 octobre 2025.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 07 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'ensemble des modifications proposées.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2025

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

▶ M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 273

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2025

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2025 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des régularisations d'inscription de recettes et dépenses sont nécessaires, en fonction notamment des réalisations des différentes opérations en fonctionnement et investissement mais également suite aux publications de décrets.

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

		Déc	Décision modificative n°1						
	BP 2025 avec reports	Réel	Ordre	Total DM 1	BP/DM1				
Dépenses de fonctionnement	61 204 293,89 €	10 700,00 €	300 354,90 €	311 054,90 €	61 515 348,79 €				
Recettes de fonctionnement	61 702 015,61 €	300 000,00 €	320 354,90 €	620 354,90 €	62 322 370,51 €				
Solde fonctionnement	497 721,72 €	289 300,00 €	20 000,00 €	309 300,00 €	807 021,72 €				
Dépenses d'investissement	19 870 312,00 €	- 464 000,00 €	1 834 344,66 €	1 370 344,66 €	21 240 656,66 €				
Recettes d'investissement	19 870 312,00 €	- 444 000,00 €	1 814 344,66 €	1 370 344,66 €	21 240 656,66 €				
Solde investissement	-€	20 000,00 €	- 20 000,00 €	-€	- €				

Cette décision modificative entraine des ajustements au sein de la section de fonctionnement, avec une augmentation des dépenses et recettes réelles et d'ordre.

En section d'investissement, les dépenses réelles diminuent de 464 K€ et les recettes sont ajustées en conséquence.

Ainsi, cette décision modificative porte sur les points suivants :

- en section de fonctionnement (I) :
 - dépenses de fonctionnement (A) ;
 - recettes de fonctionnement (B);
 - écritures d'ordre (chapitre 042) (C) ;
- en section d'investissement (II) :
 - dépenses d'investissement (A);
 - > recettes d'investissement (B);
 - écritures d'ordre (chapitres 040 et 041) (C).

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

	BUDGET SDIS 25						
	FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1		
011	Charges générales	700,00	75	Autres produits de gestion courante	300,000,00		
012	Charges de personnel	9 000,00					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 354,90	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 354,90		
TOTAL 311 054,90				TOTAL	620 354,90		
		INVESTIS	SEMEN	ІТ			
	DEPENSES			RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1		
204	Subventions d'équipements versées	-348 100,00	13	Subventions d'investissement reçues	35 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	13 100,00					
21	Immobilisations corporelles	-684 400,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-479 000,00		
23	Immobilisations en cours	555 400,00					
041	Opérations d'ordre au sein de la section	1 513 989,76	041	Opérations d'ordre au sein de la section	1 513 989,76		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 354,90	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 354,90		
	TOTAL	1 370 344,66		TOTAL	1 370 344,66		

FONCTIONNEMENT I.

Dépenses de fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 011 Charges à caractère général	700,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	9 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion	- €
Chapitre 66 Charges financières	-€
Chapitre 67 Charges spécifiques	1 000,00 €
Chapitre 042 Opération ordre	300 354,90 €
Total dépenses fonctionnement	311 054,90 €

Recettes de fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 013 Atténuation de charges	-€
Chapitre 042 Opération ordre	320 354,90 €
Chapitre 75 Produits gestion courante	300 000,00 €
Total recettes fonctionnement	6204,90 €

A. Dépenses réelles de fonctionnement : + 10 700 €

Dépenses de fonctionnement	Décision modificative
Chapitre 011 Charges à caractère général	700,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	9 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion	- €
Chapitre 66 Charges financières	- €
Chapitre 67 Charges spécifiques	1 000,00 €
Total dépenses fonctionnement	10 700,00 €

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

1) Chapitre 011 « charges à caractère général » : + 0,7 K€

Il est proposé d'ajuster les crédits de fonctionnement d'un montant de 10,7 K€ au sein de l'autorisation d'engagement/crédits de paiement immobilier afin de couvrir les frais pour les assurances dommage-ouvrage (DO) et garanties tous risques chantier (TRC) liées aux constructions engagées.

Des redéploiements de crédits pour 10 K€ depuis le chapitre 011 sont réalisés et expliqués ci-dessous :

	Economies	Surcoûts	DM 1
0203 Immobilier	- 9 000,00 €		- 9 000,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	- 9 000,00 €		- 9 000,00 €
1201 Casernes		10 700,00 €	10 700,00 €
6162 Assur. obligatoire dommage-construction		10 700,00 €	10 700,00 €
0601 Finances	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
6236 Catalogues et imprimés	- 1 000,00 €		- 1 000,00 €
DM 1	-10 000,00 €	10 700,00 €	700,00€

2) Chapitre 012 « charges de personnel » : + 9 K€

Suite au départ en retraite d'un agent, dont une partie des missions consistaient au nettoyage de la moitié des locaux du CSP de Montbéliard, il a été acté de redéployer 9 K€ de crédits depuis le chapitre 011 « charges à caractère général » article 6283 « frais de nettoyage des locaux » vers le chapitre 012 « charges de personnel » afin de permettre un recrutement d'un emploi à durée déterminée (CDD) dans l'attente d'intégrer le besoin de surface nouvelle dans le nouveau marché public de nettoyage des locaux en cours de passation.

	Surcoûts	DM 1
0501 Paie	9 000,00 €	9 000,00 €
64131 Rémunérations	9 000,00 €	9 000,00 €
DM 1	9 000,00 €	9 000,00 €

3) Chapitre 67 « charges spécifiques » : +1 K€

Pour permettre l'annulation d'un titre de recette sur une année antérieure (chapitre 67), il est proposé de redéployer 1 K€ depuis le chapitre 011 article 6236 « catalogues et imprimés ».

	Surcoûts	DM 1
0601 Finances	1 000,00 €	1 000,00 €
673 Titres annulés (sur		
exercices antérieurs	1 000,00 €	1 000,00 €
DM 1	1 000,00 €	1 000,00 €

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

B. Recettes réelles de fonctionnement : + 300 000 €

1) Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : + 300 K€

Suite au décret paru le **19 mars 2024**, le remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'applique désormais aux services d'incendie et de secours dans le cadre des acquisitions de gazole et d'essence pour les besoins de la propulsion de leurs véhicules opérationnels.

Il est proposé d'inscrire en recette un montant global de 300 K€ regroupant :

- les recettes inhérentes à la déclaration de l'exercice 2023, pour les consommations du SDIS 25 effectuées entre le 12 juillet 2023 et le 31 décembre 2023, déposée en juillet 2025 auprès des services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour un montant de 103 367,68 € ;
- les recettes, par anticipation, correspondant à la déclaration pour l'exercice complet 2024 estimée au double du montant déclaré de 2023 qui sera déposée auprès des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) à l'automne 2025.

C. Ecritures de fonctionnement d'ordre non budgétaires

1) Dépenses : chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 300 K€

Afin de régulariser une erreur d'imputation effectuée lors de la saisie des écritures d'amortissements 2024 passées sur l'exercice 2024, il est inscrit un montant de 354,90 € au chapitre 042 afin d'ajuster ces écritures.

A ces crédits s'ajoutent les crédits estimés, en cours d'année, pour prendre en charge les amortissements des biens acquis depuis le début de l'année dans le cadre de l'application du *prorata temporis* mis en place lors du passage à la nomenclature M57.

Les recettes correspondantes sont inscrites en section d'investissement au chapitre 040.

2) Recettes : chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 320 K€

Des subventions d'investissement ayant été versées par le Département lors des constructions des casernes de Besançon centre, Besançon Est et Audincourt-Valentigney, pour un montant global de 8 M€, il est nécessaire de prévoir désormais leur amortissement en parallèle à l'amortissement des biens concernés.

Il est proposé d'inscrire 320 K€ afin de commencer l'amortissement de ces dernières sur la durée des biens respectifs.

Cette écriture est inscrite également en recette de fonctionnement d'ordre au chapitre 042.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

D. Tableau de synthèse détaillé de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
011	6236	Catalogues et imprimés	-1 000,00	
011	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	10 700,00	
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	-9 000,00	
012	64131	Rémunérations	9 000,00	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	
042	6811	Dotation aux amortissements	300 354,90	
75	75888	Autres produits divers de gestion courante		300 000,00
042	777	Quote-part de subvention d'investissement transférées au compte de résultat		320 000,00
042	7811	Reprise sur amortissements		354,90
		TOTAL	311 054,90	620 354,90

II. <u>INVESTISSEMENT</u>

Dépenses investissement	DM 1	Recettes investissement	DM 1
Chapitre 20 et 204	- 335 000,00 €	Chapitre 13	35 000,00 €
Chapitre 21	- 684 400,00 €	Chapitre 16	- 479 000,00 €
Chapitre 23	555 400,00 €	Chapitres 21,23 et 27	- €
Total dépenses réelles	- 464 000,00 €	Total recettes réelles	- 444 000,00 €
Chapitre 040	320 354,90 €	Chapitre 040	300 354,90 €
Chapitre 041	1 513 989,76 €	Chapitre 041	1 513 989,76 €
Total dépenses invest	1 370 344,66 €	Total recettes invest	1 370 344,66 €

A. Dépenses réelles d'investissement : - 464 000 €

La présente décision modificative prévoit des mouvements de crédits au sein de la section investissement dans le cadre des autorisations de programme (AP) en cours et également dans le cadre des opérations réalisées hors autorisations de programme.

Il est prévu notamment :

- Hors AP/CP:

- o suite à un sinistre météorologique, la toiture du CIS de Pontarlier doit être refaite entièrement. Un montant de 385 K€ est nécessaire à cette réfection ;
- dans le cadre de la construction du local NexSIS, il est prévu un montant de travaux de 90 K€. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 204183 prévus initialement pour le projet (changement de chapitre budgétaire du 204 au 23).

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

- AP/CP immobilier :

- diminution de crédits d'AP (- 768,7 K€):
 - diminution des crédits d'un montant de 80 K€ en 2025, suite au retard pris dans le projet de construction de la pharmacie (attente de la conceptualisation d'un nouveau projet à soumettre à l'ordre des pharmaciens);
 - glissement du démarrage de l'opération du Marais du Drugeon sur 2026 (-149 K€);
 - suite à des aléas de chantier, décalage de travaux de menuiserie concernant Frasne en 2026 pour 148 K€;
 - suite à la clôture des chantiers de construction des casernes en cours, des moinsvalues sont constatées : Saint-Hippolyte (-356,9 K€), Blamont (- 13,9 K€), Lavans Vuillafans (-1,5 K€) et Gilley (-12,7 K€);
- o suite à la clôture de l'opération de Besançon centre (arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy), il est proposé d'inscrire 28K€ pour finaliser le paiement des honoraires à Sedia dans le cadre de la clôture de la maitrise d'œuvre déléguée.

AP/CP véhicules :

En 2025, le non achat d'un rescue runner (moto marine avec un financement envisagé par le biais du pacte capacitaire « intempéries/inondations »), des économies liées aux achats d'équipements d'un véhicule de secours médical et paramédical (VSM), d'un véhicule de transport de personnel (VTP) et de véhicules légers (VL), ainsi que l'arrêt du pacte capacitaire « feux de forêts », permettent de diminuer les crédits affectés aux comptes 2182 et 21561 d'un montant global de 860 K€.

Sur cette économie, 745 K€ seront alloués au paiement par avance, au compte 238, d'un camion-citerne rural (CCR), d'une moto pompe remorquable (MPR) et de deux véhicules tout usage (VTU) ; une avance de 30 % sera également versée dans le cadre de la commande des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) 2025.

AP/CP modernisation infrastructures des systèmes d'information et de communication :

Création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) « modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication » d'un montant de 1 500 000 € avec l'échéancier ci-dessous (cf. rapport dédié).

Ces crédits, déjà inscrits au budget 2025, sont simplement redéployés depuis les lignes des chapitres 20 et 204 gérées par le groupement des services des systèmes d'information pour alimenter le chapitre 21 à hauteur de 215 K€ pour 2025.

	DM1 2025						
Chapitre	Objet	Montant de l'AP	2025	2026	2027	2028	2029
			DEPENSE	S			
20	Etudes, concessions	615 000	140 000	100 000	230 000	72 500	72 500
21	Equipement technique et informatique	885 000	215 000	300 000	170 000	100 000	100 000
	TOTAL	1 500 000	355 000	400 000	400 000	172 500	172 500
			RECETTE	S			
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25						
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 500 000	355 000	400 000	400 000	172 500	172 500
Taux de	couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

B. Recettes réelles d'investissement : - 444 000 €

Recettes investissement	DM 1
Chapitre 13	35 000,00 €
Chapitre 16	- 479 000,00 €
Chapitres 21,23 et 27	- €
Total recettes réelles	- 444 000,00 €

1) Chapitre 13 « subventions d'investissement »

Suite à l'aboutissement d'une procédure judiciaire en faveur du SDIS 25 concernant les travaux sur la toiture du CIS de Besançon centre, une recette d'un montant de 35 K€, en remboursement d'un trop versé à une entreprise, doit être inscrite en application d'un arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy rendu en date du 14 mai 2024.

2) Chapitre 16 « emprunt »

Afin d'équilibrer la section d'investissement en tenant compte des mouvements intégrés dans la présente décision modificative, il est proposé une réduction du montant de l'emprunt à hauteur de 479 K€.

C. Ecritures d'investissement d'ordre non budgétaires : + 1 814 345 €

Dépenses Investissement	DM 1	Recettes investissement	DM 1
Chapitre 040	320 354,90 €	Chapitre 040	300 354,90 €
Chapitre 041	1 513 989,76 €	Chapitre 041	1 513 989,76 €
Total dépenses d'ordre	1 834 344,66 €	Total recettes d'ordre	1 814 344,66 €

1) Chapitre 041 « opérations patrimoniales » : + 1 514 K€

Ces écritures d'ordre non budgétaires sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 1,5 M€, en section d'investissement. Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des opérations réalisées par le SDIS et sont en conformité avec l'état d'actif de la paierie.

Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables, les honoraires, les avances sur travaux ou les avances sur l'achat de véhicules aux biens correspondants pour permettre leur amortissement.

Dépenses (041)		Recettes (041)	
2313 Centres d'incendie	169 692,10 €	2031 Frais études	11 714,05 €
2317 Install agencements	37 237,14 €	2328 Immo incorp	195 215,19 €
21561 Véhicules d'inc.et sec.	894 153,51 €	237 Avances Immo incorp	- €
21828 Véhicules de transport	412 907,01 €	238 Avances Immo corpo	1 307 060,52 €
Total des dépenses	1 513 989,76 €	Total des recettes	1 513 989,76 €

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

2) Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 320 K€ en dépenses et 300 K€ en recettes

Ces écritures d'ordre sont l'inscription en parallèle des écritures au 042 en section de fonctionnement. Elles sont équilibrées.

La décision modificative n°1_2025 ci-dessus présentée est en suréquilibre au sein de la section de fonctionnement et en strict équilibre en section d'investissement grâce à une diminution de l'emprunt de 479 K€.

D. Tableau de synthèse détaillé de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
204	204183	Subvention d'équpement versées projet d'infrastructure d'interet national	-348 100,00	
20	2051	Concessions et droits similaire	43 100,00	
20	2031	Etudes	-30 000,00	
21	21561	Matériel roulant	-690 000,00	
21	21578	Autre matériel technique	215 000,00	
21	21828	Autres matériels de transport	-170 000,00	
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	-21 500,00	
21	21838	Autres	-17 900,00	
23	2313	Constrcutions	-224 300,00	
23	2328	Immobilisations incorporelles en cours	34 700,00	
23	238	avance versées sur commande d'immobilisation corporelle	745 000,00	
040	281561	Amortissement Matériel roulant	354,90	
040	13913	Subvention d'investissement transférées au compte de résultat	320 000,00	
041	2313	Constructions	169 692,10	
041	2317	Installation agencement	37 237,14	
041	21561	Matériel roulant	894 153,51	
041	21828	Autres matériels de transport	412 907,01	
13	1318	Subvention autres communes		35 000,00
16	1641	Emprunts et dettes assimilées		-479 000,00
040	281568	Amortissement Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile		354,90
040	281828	Amortissement Autres matériel de transport		300 000,00
041	238	avance versées sur commande d'immobilisation corporelle		1 307 060,52
041	2031	Frais d'études		11 714,05
024	2328	Immobilisations incorporelles en cours		195 215,19
		TOTAL	1 370 344,66	1 370 344,66

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, et :

- approuvent cette décision modificative ;
- approuvent les inscriptions budgétaires présentées dans la maquette jointe en annexe.

Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

: SDIS 25 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28250001600021

POSTE COMPTABLE: PAIERIE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

M. 57

Décision modificative 1 (3) Voté par nature

BUDGET: SDIS 25 - M61 (4)

ANNEE 2025

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽⁴⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

Publié le



Page 283

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	Sans Objet
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	4
B1 - Présentation des AP votées	6
B2 - Présentation des AE votées	7
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	8
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	11
D1 - Balance générale - Dépenses	13
D2 - Balance générale - Recettes	15
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	39
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	40
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	45
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	49
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	-3
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025 Page 284 Envoyé en préfecture le 20/10/2025 SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025 B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Publié le B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes ID: 025-282500016-20251016-DCA22 B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet Sans Objet B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet Sans Objet B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet Sans Objet B7.6 - Etat des marchés de partenariat B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet B8 - Subventions versées Sans Objet B9 - Etat du personnel Sans Objet B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C - Annexes budgétaires C1.1 - Equilibre budgétaire Sans Objet C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses Sans Objet C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes Sans Objet D - Autres éléments d'information D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet Sans Objet D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet V - Arrêté et signatures A - Arrêté et signatures 51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 370 344,66	1 370 344,66		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00		
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)		
	=	=	=		
	Total de la section d'investissement (3)	1 370 344,66	1 370 344,66		
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	311 054,90	620 354,90		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00		
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	0,00		
	= = =				
	Total de la section de fonctionnement (4)	311 054,90	620 354,90		
	TOTAL DU BUDGET (5)	1 681 399,56	1 990 699,56		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽⁴⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁵⁾ Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Page 286

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025	Page 287
SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025	Envoyé en préfecture le 20/10/2025
	Reçu en préfecture le 20/10/2025
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Publié le
PRESENTATION DES AP VOTEES	ID : 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	Gridpiti G(G)	
000059	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES SYSTEMES D INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU SDIS DU DOUBS		
	4	1 500 000,00	
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		1 500 000,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025	Page 288
SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025	Envoyé en préfecture le 20/10/2025
	Reçu en préfecture le 20/10/2025
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Publié le
PRESENTATION DES AE VOTEES	ID : 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé	onapia o(o)		
	TOTAL			
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		I	II.	nouvelles	Ш	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	770 750,00	0,00	13 100,00	13 100,00	783 850,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	655 000,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00	306 900,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 942 725,00	0,00	-684 400,00	-684 400,00	4 258 325,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	4 979 901,00	0,00	555 400,00	555 400,00	5 535 301,00
Total de	es dépenses d'équipement	11 348 376,00	0,00	-464 000,00	-464 000,00	10 884 376,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 166 000,00	0,00	0,00	0,00	4 166 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	999,91	0,00	0,00	0,00	999,91
Total de	es dépenses financières	4 166 999,91	0,00	0,00	0,00	4 166 999,91
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	15 515 375,91	0,00	-464 000,00	-464 000,00	15 051 375,91
					<u> </u>	
040	Opérations ordre transf. entre	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	3 286 699,90

040	Opérations ordre transf. entre	2 966 345,00	320 354,90	320 354,90	3 286 699,90
	sections (8)				
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	1 513 989,76	1 513 989,76	1 513 989,76
	es dépenses d'ordre tissement	2 966 345,00	1 834 344,66	1 834 344,66	4 800 689,66

TOTAL	18 481 720,91	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	19 852 065,57
-------	---------------	------	--------------	--------------	---------------

587 561,10	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 439 626,67

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁵⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

⁽⁶⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

 $^{(8) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041.$

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C₁

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL V = + +
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 226 301,00	0,00	35 000,00	35 000,00	1 261 301,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	7 584 811,00	0,00	-479 000,00	-479 000,00	7 105 811,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	8 811 112,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	8 367 112,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900,000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 388 592,00	0,00	0,00	0,00	1 388 592,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Total d	es recettes financières	3 368 592,00	0,00	0,00	0,00	3 368 592,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	12 179 704,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	11 735 704,00

021	Virement de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00
	fonctionnement (10)				
040	Opérations ordre transf. entre	7 690 608,00	300 354,90	300 354,90	7 990 962,90
	sections (10) (11)				
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	1 513 989,76	1 513 989,76	1 513 989,76
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	7 690 608,00	1 814 344,66	1 814 344,66	9 504 952,66

TOTAL	19 870 312,00	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	21 240 656,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	OU ANTICIPE 0,00

21 240 656,66 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

4 704 263.00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁵⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁶⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

⁽⁷⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 291

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5). (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Publié le

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

20251016-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Restes à réaliser TOTAL Budget de Vote de **Propositions** Chap. Libellé l'exercice (1) N-1 (2) l'assemblée (3) nouvelles Ш IV = I + II + III8 574 145,00 0,00 700,00 700,00 8 574 845,00 011 Charges à caractère général (4) 43 357 959,00 9 000,00 9 000,00 43 366 959,00 0,00 012 Charges de personnel et frais assimilés (4) 014 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Atténuations de produits 0,00 016 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 017 RSA / Régularisations de RMI 255 650,00 0,00 0,00 0,00 255 650,00 65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4) 6586 Frais fonctionnement des groupes 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Total des dépenses de gestion courante 52 187 754,00 0,00 9 700,00 9 700,00 52 197 454,00 845 000,00 0,00 0,00 0,00 845 000,00 66 Charges financières 2 500,00 1 500,00 0.00 1 000,00 1 000,00 67 Charges spécifiques (4) 5 000,00 0,00 5 000,00 0,00 68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4) 53 039 254,00 10 700,00 53 049 954,00 0,00 10 700,00 Total des dépenses réelles de fonctionnement

	section (5) es dépenses d'ordre de nnement	7 690 608,00	300 354,90	300 354,90	7 990 962,90
043	sections (5) (6) Opérations ordre intérieur de la	0,00	0,00	0,00	0,00
042	d'investissement (5) Opérations ordre transf. entre	7 690 608,00	300 354,90	300 354,90	7 990 962,90
023	Virement à la section	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL 60 729 86	0,00	311 054,90	311 054,90	61 040 916,90
-----------------	------	------------	------------	---------------

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
•		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 040 916,90
---	---------------

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

3.70~

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGE II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) l	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	54 329 867,00	0,00	0,00	0,00	54 329 867,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	166 834,00	0,00	300 000,00	300 000,00	466 834,00
Total d	es recettes de gestion courante	55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	55 546 701,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	55 546 701,00
-						
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	3 286 699,90

042	Opérations ordre transf. entre	2 966 345,00	320 354,90	320 354,90	3 286 699,90
	sections (5) (6)				
043	Opérations ordre intérieur de la	0,00	0,00	0,00	0,00
	section (5)				
Total de	es recettes d'ordre de	2 966 345,00	320 354,90	320 354,90	3 286 699,90
fonctionnement					

TOTAL	58 213 046,00	0,00	620 354,90	620 354,90	58 833 400,90
-------	---------------	------	------------	------------	---------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU A	CIPE 3 488 969,61

70711 DES DESCRITES DE FONOTIONNEMENT OUMIL FES

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 62 322 370,51

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	4 704 263,00
D'INVESTISSEMENT (7)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	320 000,00	320 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-494 000,00		-494 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-96 900,00	0,00	-96 900,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	-348 100,00	0,00	-348 100,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	1 307 060,52	1 307 060,52
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	475 000,00	206 929,24	681 929,24
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		354,90	354,90
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-464 000,00	1 834 344,66	1 370 344,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 370 344,66

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	700,00		700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	300 354,90	300 354,90
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	10 700,00	300 354,90	311 054,90

	<u> </u>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 054,90

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 295

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispos
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	35 000,00	0,00	35 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-479 000,00	0,00	-479 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	11 714,05	11 714,05
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	1 502 275,71	1 502 275,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 354,90	300 354,90
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-444 000,00	1 814 344,66	1 370 344,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 370 344,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	300 000,00	0,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	320 000,00	320 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	354,90	354,90
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	300 000,00	320 354,90	620 354,90

Recueil des actes administratifs du 3D13 23 11°17	ecueii des actes administratifs du 3D13 23 11°17 du mois d'octobre 2025							
SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025			Envoyé en préfectu	ire le 20/10/2025				
			Reçu en préfecture	le 20/10/2025				
FONCTIONNEMENT	opubliégedre (2)	TOTAL						
			ID: 025-282500016	6-20251016-DGA22_20251016	-BF			
	R 002 RESUL	TAT REPO	RTE OU ANTICIPE	0,00				
			,	=				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

620 354,90

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCIC DE 10: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

DEPENSES

	Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	18 481 720,91	0,00	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	-494 000,00	1 864 344,66	1 370 344,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	700 750,00	0,00	0,00	-96 900,00	-96 900,00	0,00	-96 900,00	-96 900,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	655 000,00	0,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 910 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	913 450,00	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00	0,00	475 000,00	475 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	7 168 908,00	0,00	0,00	-494 000,00	-494 000,00	-494 000,00	0,00	-494 000,00
Total	des dépenses d'équipement	11 348 376,00	0,00	0,00	-464 000,00	-464 000,00	-494 000,00	30 000,00	-464 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 166 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	999,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	4 166 999,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	15 515 375,91	0,00	0,00	-464 000,00	-464 000,00	-494 000,00	30 000,00	-464 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 966 345,00			320 354,90	320 354,90		320 354,90	320 354,90
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			1 513 989,76	1 513 989,76		1 513 989,76	1 513 989,76
Total	des dépenses d'ordre	2 966 345,00			1 834 344,66	1 834 344,66		1 834 344,66	1 834 344,66

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9) 0,00 Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 299

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

		,	,				Reçu en préfecture le 20/	10/2025	_
Chapitre	Budget de	RAR N-1 (2)	Vote de	Propositions	Vote de		Publié le Pour	FOTALON	
	l'exercice (1)		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	ID: 025-282500016-2025	51016-DCA22_2025101	6-BF
			les AP lors de la			dépenses └	uepenses	Vote)	T
			séance			gérées dans le	gérées hors AP		
		I	budgétaire (3)		II	cadre d'une AP	·	= +	_
·					Total des	dépenses d'inves	tissement cumulées	1 370 344,66	

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽⁴⁾ Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁵⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽⁹⁾ Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Page 300

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Α

RECETTES

	Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	= +
	TOTAL	18 481 720,00	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	1 370 344,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 226 301,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 584 811,00	0,00	-479 000,00	-479 000,00	-479 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	l des recettes uipement	8 811 112,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	-444 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

	Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée Publié	
					ID : 02	5-282500016-20251016-DCA22_20251016-E
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes financières	1 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles	10 791 112,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	-444 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 690 608,00		300 354,90	300 354,90	300 354,90
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		1 513 989,76	1 513 989,76	1 513 989,76
Tota	l des recettes d'ordre	7 690 608,00		1 814 344,66	1 814 344,66	1 814 344,66

0,00	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)
0,00	Affectation au compte 1068 (9)

_		
	Total des recettes d'investissement cumulées	1 370 344 66

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁷⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽⁸⁾ Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁹⁾ Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

	Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			<u> </u>						III = I + II
	TOTAL	18 481 720,91	0,00	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	-494 000,00	1 864 344,66	1 370 344,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	700 750,00	0,00	0,00	-96 900,00	-96 900,00	0,00	-96 900,00	-96 900,00
2031	Frais d'études	27 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	673 050,00	0,00		-96 900,00	-96 900,00	0,00	-96 900,00	-96 900,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	655 000,00	0,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	655 000,00	0,00		-348 100,00	-348 100,00	0,00	-348 100,00	-348 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 910 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	80 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 041 632,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	188 147,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	453 329,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	91 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	913 450,00	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00	0,00	475 000,00	475 000,00
2313	Constructions	893 450,00	0,00		475 000,00	475 000,00	0,00	475 000,00	475 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

	Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II		ubile le information : 025-282500016-2025 nois Ai	1016-DCA22_20251016- Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (5)	7 168 908,00	0,00	0,00	-494 000,00	-494 000,00	-494 000,00	0,00	-494 000,00
Total des	dépenses d'équipement	11 348 376,00	0,00	0,00	-464 000,00	-464 000,00	-494 000,00	30 000,00	-464 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 166 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 166 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	999,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	999,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	4 166 999,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	15 515 375,91	0,00	0,00	-464 000,00	-464 000,00	-494 000,00	30 000,00	-464 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 966 345,00			320 354,90	320 354,90		320 354,90	320 354,90
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 966 345,00			320 354,90	320 354,90		320 354,90	320 354,90
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	56 309,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	640 018,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 632,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	12 993,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 304

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

	Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	ubilé le information 2: 025-282500016-2025 HOTS AT	016-DCA22 20251016-B Vote)
198	Neutralisation des amortissements	2 255 393,00			0,00	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	0,00			354,90	354,90	354,90	354,90
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			1 513 989,76	1 513 989,76	1 513 989,76	1 513 989,76
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00			894 153,51	894 153,51	894 153,51	894 153,51
21828	Autres matériels de transport	0,00			412 907,01	412 907,01	412 907,01	412 907,01
2313	Constructions	0,00			169 692,10	169 692,10	169 692,10	169 692,10
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00			37 237,14	37 237,14	37 237,14	37 237,14
Total des	dépenses d'ordre	2 966 345,00			1 834 344,66	1 834 344,66	1 834 344,66	1 834 344,66

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽³⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

⁽⁴⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽⁵⁾ Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

Sile le

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIT EMIENT AZ. T

III – VOTE DU BUDGET

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200301	Plan de construction 2003-2024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000014	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000042	0,00	0,00	-356 900,00	-356 900,00	-356 900,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000045	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000047	0,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000051	0,00	0,00	-12 700,00	-12 700,00	-12 700,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000052	0,00	0,00	-148 000,00	-148 000,00	-148 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000053	0,00	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000054	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000055	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000057	0,00	0,00	-149 000,00	-149 000,00	-149 000,00	0,00
200301	Plan de construction 2003-2024	000058	0,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00	-80 000,00	0,00
2010001	Véhicules	000034	0,00	0,00	-115 000,00	-115 000,00	-115 000,00	0,00
2025001	INFRASTRUCTURES SI	000059	0,00	0,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	0,00
	TOTAL		0,00	0,00	-494 000,00	-494 000,00	-494 000,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 306

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIT EMIENT AZ.Z

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000002

DEPENSES

	DEI 211020							
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

	1
Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 **AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000014**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée			
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	28 000,00	b 28 000,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00			
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00			

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

-		
	Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-28 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 **AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000042**

DEPENSES

	DLFLINGES							
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-356 900,00	b -356 900,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-9 200,00	-9 200,00		
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-9 200,00	-9 200,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-347 700,00	-347 700,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-355 600,00	-355 600,00		
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	7 900,00	7 900,00		

	i iivaiv	SEIVIEITI EXTERNIE	(pour information) (raoaitatii)	,
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	356 900,00
-------------------------------	------------

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

JILL

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000045

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

-		,
	Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

AllEOT

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000047

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-1 500,00	b -1 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

			(pour information)	14.04.144.117	
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

_		
	Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	1 500,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

é le

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-20251016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000051

DEPENSES

	DEFENSES						
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-12 700,00	b -12 700,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-5 700,00	-5 700,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-5 700,00	-5 700,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00	
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

	,
Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	12 700,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

Page 312

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000052

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-148 000,00	b -148 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-18 000,00	-18 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-135 000,00	-135 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

-		,
	Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	148 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

SiLO~

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000053

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-13 900,00	b -13 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-8 900,00	-8 900,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-11 700,00	-11 700,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00

			(pour information) (10.00.000	,
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	13 900,00
-------------------------------	-----------

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000054

DEPENSES

	·	,	<u> </u>			
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 **AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000055**

DEPENSES

			LI LITOLO			
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

			(600:)	1404114411	
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

JILUW

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200301 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000057

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-149 000,00	b -149 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-149 000,00	-149 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-140 000,00	-140 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	149 000.00
Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	149 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID : 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000058

DEPENSES

		,				
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	ISES	0,00	0,00	a 0,00	-80 000,00	b -80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	80 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

Sillow

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID 025-282500016-2025 1016-DCA22 20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2010001 LIBELLE : Véhicules AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000034

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	-115 000,00	b -115 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-860 000,00	-860 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	-690 000,00	-690 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	745 000,00	745 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	745 000,00	745 000,00

			(10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		·
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	115 000,00
	1

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 2025001 **LIBELLE: INFRASTRUCTURES SI**

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000059

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPEN	SES	0,00	0,00	a 0,00	355 000,00	b 355 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

-		,
	Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-355 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°17 du mois d'octobre 2025

Page 320

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025 Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPERIENT — AZ.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 200301 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

	DEI EITOEO								
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée				
DEPENS	ES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00				
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00				
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00				

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

	Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	18 481 720,00	0,00	1 370 344,66	1 370 344,66	1 370 344,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 226 301,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 030 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	196 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	7 584 811,00	0,00	-479 000,00	-479 000,00	-479 000,00
1641	Emprunts en euros	7 584 811,00	0,00	-479 000,00	-479 000,00	-479 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes d'équipement	8 811 112,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	-444 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	900,000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes financières	1 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes réelles	10 791 112,00	0,00	-444 000,00	-444 000,00	-444 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 690 608,00		300 354,90	300 354,90	300 354,90
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

				Reçu en préfecture	le 20/10/2025	
				3		-
Budget de	RAR N-1 (3)	Propositions	Vote	dPubliésemblée	TOTALLUM	
l'exercice (2)		nouvelles		ID: 025-282500016	6-20251016-DCA22_20251016	-BF
	ı		-	Ш	III = I + II	
10 439,00		0,00		0,00	0,00	
0,00		0,00		0,00	0,00	
0,00		0,00		0,00	0,00	
297 210,00		0,00		0,00	0,00	
96 000,00		0,00		0,00	0,00	
2 797 652,00		0,00		0,00	0,00	
2 152 803,00		0,00		0,00	0,00	
1 339 425,00		354,90		354,90	354,90	
131 513,00		0,00		0,00	0,00	
351 174,00		300 000,00		300 000,00	300 000,00	
331 860,00		0,00		0,00	0,00	
129 136,00		0,00		0,00	0,00	
53 396,00		0,00		0,00	0,00	
0,00		1 513 989,76		1 513 989,76	1 513 989,76	
0,00		0,00		0,00	0,00	
0,00		11 714,05		11 714,05	11 714,05	
0,00		195 215,19		195 215,19	195 215,19	
0,00		1 307 060,52		1 307 060,52	1 307 060,52	
7 690 608,00		1 814 344,66		1 814 344,66	1 814 344,66	
_	10 439,00 0,00 0,00 297 210,00 96 000,00 2 797 652,00 2 152 803,00 1 339 425,00 131 513,00 351 174,00 331 860,00 129 136,00 53 396,00 0,00 0,00 0,00 0,00	l 10 439,00 0,00 0,00 0,00 297 210,00 96 000,00 2 797 652,00 2 152 803,00 1 339 425,00 131 513,00 351 174,00 331 860,00 129 136,00 53 396,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	Texercice (2)	Texercice (2)	I I I I I I I I I I	I

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽³⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁶⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽¹¹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCIO E D: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	60 729 862,00	0,00	0,00	311 054,90	311 054,90	0,00	311 054,90	311 054,90
011	Charges à caractère général (4)	8 574 145,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	43 357 959,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	255 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses de gestion des services	52 187 754,00	0,00	0,00	9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
66	Charges financières	845 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	dépenses financières	851 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des	dépenses réelles	53 039 254,00	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	7 690 608,00			300 354,90	300 354,90		300 354,90	300 354,90
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	7 690 608,00			300 354,90	300 354,90		300 354,90	300 354,90

0,00 D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

> Total des dépenses de fonctionnement cumulées 311 054,90

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

54.0

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

ublié le

3.70~

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES ID : 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF III B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	E9 242 046 00	I	620.254.00	II 620.254.00	= +
		58 213 046,00	0,00	620 354,90	620 354,90	620 354,90
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	54 329 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	166 834,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total de	s recettes de gestion des services	55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	320 354,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	320 354,90

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00

	Total des recettes de fonctionnement cu	mulées	620 354,90
--	---	--------	------------

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	ITOTAL	60 729 862,00	0,00	0,00	311 054,90	311 054,90	0,00	311 054,90	311 054,90
011	Charges à caractère général (5)	8 574 145,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60611	Eau et assainissement	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 108 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	785 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	300 769,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	28 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	28 900,00 23 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						•		·	
60632	Fournitures de petit équipement	333 961,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	351 655,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	39 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	57 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	121 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	24 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	406 654,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	82 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	85 630,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	523 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	545 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	271 641,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	974 489,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	531 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
6168	Autres primes d'assurance	128 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	82 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	49 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Chap. / art.	Libellé	Budget de	RAR N-1 (3)	Vote de	Propositions	Vote de	Pour Pu	blié le Pour	FOTALO
(1)		l'exercice (2)		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée		: 025-282500016-2025	
				les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
2121		440.040.00	I	budgétaire (4)	0.00	II	d'une AE	2.22	= +
6184	Versements à des organismes de formation	440 212,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	21 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	32 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	42 850,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
6241	Transports de biens	15 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	193 273,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6261	Frais d'affranchissement	22 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6262	Frais de télécommunications	260 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6281	Concours divers (cotisations)	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6283	Frais de nettoyage des locaux	286 000,00	0,00		-9 000,00	-9 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
63513	Autres impôts locaux	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15 140,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	43 357 959,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
6331	Versement mobilité	220 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	75 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	305 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,0
64111	Rémunération principale titulaires	13 813 214,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,0
64118	Autres indemnités	9 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,0
64131	Rémunérations	420 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,0
6414	Personnel rémunéré à la vacation	8 575 661,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Chap. / art.	Libellé	Budget de	RAR N-1 (3)	Vote de	Propositions	Vote de		ıblié le Pour	19140
(1)		l'exercice (2)		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée			016-DCA22_20251016-E
				les AE lors de la séance			Crédits gérés dans le cadre	Crédits gérés hors AE	Vote)
			1	budgétaire (4)		II	d'une AE	IIOIO AL	III = I + II
64168	Autres emplois aidés	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	125 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 280 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	207 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
646	Allocation de vétérance	1 177 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	659 584,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	255 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	109 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses de gestion des services	52 187 754,00	0,00	0,00	9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
66	Charges financières	845 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	759 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	86 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Pour
Publié le Pour

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		ublié le Pour D : 025-282500016-2025	1016-DCA22_20251016-
				les AE lors de la séance			Crédits gérés dans le cadre	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I	budgétaire (4)		II	d'une AE		III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		851 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des d	lépenses réelles	53 039 254,00	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 690 608,00			300 354,90	300 354,90		300 354,90	300 354,90
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 690 608,00			300 354,90	300 354,90		300 354,90	300 354,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses d'ordre	7 690 608,00			300 354,90	300 354,90		300 354,90	300 354,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

	()
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	86 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Page 330

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

blié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	58 213 046,00	0,00	620 354,90	620 354,90	620 354,90
013	Atténuations de charges (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	54 329 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	30 663 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	3 535 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	20 124 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	6 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	166 834,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	161 834,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recet	tes de gestion des services	55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes réelles	55 246 701,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	320 354,90
77681	Neutralisation des amortissements	2 255 393,00		0,00	0,00	0,00

Page 331

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

		,	Reçu en préfecture le	20/10/2025	_		
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de	RAR N-1 (3)	Propositions	VotPublié lessemblée	TetaiLU	
		l'exercice (2)		nouvelles	ID: 025-282500016-2	20251016-DCA22_2025101	6-BF
			I			= +	
777	Rec subv inv transférées cpte résult	710 952,00		320 000,00	320 000,00	320 000,00	Ì
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		354,90	354,90	354,90	1
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	1
Total des rece	ttes d'ordre	2 966 345,00		320 354,90	320 354,90	320 354,90	ĺ

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

0	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

J LO**

Page 332

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

A

Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES :

Pour : Ø 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/08/2025

Présenté par LA PRESIDENTE (1), A BESANCON, le 16/10/2025

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL D ADMINISTRATION (2), réunie en session A BESANCON, le 16/10/2025 Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL D ADMINISTRATION (2),(3).

BARTHELET Catherine (TITULAIRE)		
BEAUDREY Bruno (SUPPLEANT)		
BILLOT Olivier (SUPPLEANT)		
BORGERHOFF Priscilla (SUPPLEANT)		
BOUQUIN Christine (TITULAIRE)		GV.
BRAND Marie-Paule (TITULAIRE)		1-8-101
BÔLE Cédric (TITULAIRE)		VISIO carbonare
CHARLET Damien (TITULAIRE)		visiocalorence Visiocalorence
CHOUX Monique (SUPPLEANT)		
DALLAVALLE Claude (TITULAIRE)		ANT
DURAI Marie-Christine (SUPPLEANT)		
FAGAUT Ludovic (TITULAIRE)		
GAUTIER Philippe (TITULAIRE)		
GENRE Patrick (TITULAIRE)		visioconference
GRENIER Jean-Claude (SUPPLEANT)	Self of the state of the self-	aulle
GUYEN Chantal (SUPPLEANT)	2192 pt.	
GUYON Jean-Luc (TITULAIRE)		
INVERNIZZI Laurence (SUPPLEANT)		
KRUCIEN Raphaël (SUPPLEANT)	Christine sought	

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA22_20251016-BF

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

LEROY Géraldine (TITULAIRE)	Visioconference
LIME-VIEILLE Patricia (SUPPLEANT)	
LOIZON Béatrix (TITULAIRE)	Us locarberen 6
MAILLARD Valérie (SUPPLEANT)	
MAIRE DU POSEY Thierry (SUPPLEANT)	
MARECHAL Philippe (TITULAIRE)	
MAURICE Yves (SUPPLEANT)	
PAUTHIER Jean-Luc (SUPPLEANT)	
RADREAU Sophie (SUPPLEANT)	
ROGEBOZ Florence (TITULAIRE)	- Coop
SOURISSEAU Nathan (SUPPLEANT)	
TAILLARD Fabrice (TITULAIRE)	
TISSOT-TRULLARD Géraldine (SUPPLEANT)	
UBBIALI Georges (SUPPLEANT)	
VERNIER Joël (TITULAIRE)	
VERNIER Thierry (TITULAIRE)	
VIENET Michel (TITULAIRE)	
VIVOT Romuald (SUPPLEANT)	
VOIDEY Martine (TITULAIRE)	visioconference
YUGO Aly (TITULAIRE)	Mindo

Certifié exécutoire par LA PRESIDENTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La Présidente du du SDIS

Christine BOUQUIN

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2026

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, M. Jean-Luc GUYON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

▶ M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Page 335

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

▶ M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2026

Ce rapport est présenté dans le cadre de l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport présente les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2026, telles qu'elles peuvent être envisagées à ce jour. Il ne s'agit pas d'orientations budgétaires, lesquelles seront présentées dans le cadre du document d'orientation budgétaire (DOB).

A l'heure où ce rapport est rédigé, le contexte global international, les fortes tensions sur les marchés des matières premières créent un environnement social et économique difficile.

Deux objectifs sont imposés, dans la mesure du possible, aux gestionnaires de crédit lors de l'émission de leurs besoins annuels :

- d'une part, la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement ;
- d'autre part, la planification des investissements tout en contenant la progression de l'endettement du SDIS.

La capacité financière des collectivités territoriales, mises à mal par l'Etat, ne permet malheureusement pas de répondre à l'ensemble des besoins financiers de notre établissement public.

Ainsi, de multiples économies budgétaires s'imposent pour cet exercice 2026.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors reports) pour le budget 2026 est actuellement estimé à 62,3 M€, soit une augmentation de + 1,3 %.

Il s'élevait à 61,5 M€ au budget primitif 2025 (hors reports).

A. Les dépenses de personnel (44,5 M€ : + 1,4 %)

Ces dépenses sont principalement composées de la masse salariale, des indemnités versées aux sapeurspompiers volontaires (SPV) et de la prestation fidélité et reconnaissance.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

Une relative stabilité serait obtenue sur la masse salariale avec un maintien des dépenses obligatoires et une minoration des autres dépenses :

- intégration de l'augmentation obligatoire de la part employeur caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) (500 K€);
- intégration de la participation employeur à la couverture santé au minimum règlementaire (95 K€) ;
- évolution liée au glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente 250 K€;
- potentielle création de 3 emplois sapeur-pompier professionnel non officier (SPPNO) afin de pourvoir l'encadrement professionnel des compagnies par cascades internes des sous-officiers SPP, afin de favoriser le développement et les disponibilités du volontariat ;
- maintien vacant de l'emploi d'officier chargé de la coordination opérationnelle territoriale, laissé vacant par l'affectation à temps plein de l'officier en poste sur la mission de pilotage du projet NexSIS-RRF;
- suppression de l'emploi de chef du groupement des services du cabinet, ce qui donnera lieu à une réorganisation interne de l'équipe de direction, laquelle sera intégrée au retour d'expérience (RETEX) présenté lors du prochain CASDIS;
- gel des remplacements des agents en arrêt maladie-accident pour une longue durée et en temps partiel ;
- minoration de la subvention au COS à hauteur du résultat annuel exceptionnel de l'année 2024 soit 70 K€.

Une baisse est observée sur les indemnités et allocations de vétérances des SPV (baisse de 241 K€ soit - 2,48 %) pour les raisons suivantes :

- le réajustement des effectifs (quantité, répartition et grades) applicable au 1^{er} juillet 2025;
- la prise en compte des taux d'indemnités de grades applicables au 1^{er} octobre 2023 car aucune évolution en 2024 ;
- le budget 2026 a été réalisé sur les bases du BP 2025 <u>sans</u> l'évolution de l'indemnité horaire qui était initialement prévue en octobre 2024 (+ 3 %), diminution de **197 000€** ;
- la prévision d'une augmentation réglementaire des taux d'indemnités de grades de 2 % fin 2025 ;
- le gel du projet d'évolution de la permanence opérationnelle d'infirmiers protocolés (ISP PISU) qui était envisagé à Morteau, Montbéliard et pour 4 autres secteurs de secours d'urgence à personne (Quingey, Amancey, Saône-Mamirolle et Valdahon).

B. Les autres dépenses réelles de fonctionnement (9,5 M€)

Une stabilisation à la baisse de ces dépenses est attendue (- 1,1 %), qui s'explique notamment par d'importants arbitrages effectués sur le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général (- 3,3 %) qui viennent contre balancer les augmentations des charges financières liées à la réalisation de l'emprunt d'équilibre en fin d'année N-1.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement (personnel et autres charges) représente, au jour de la rédaction du présent rapport, une augmentation de 512 K€ (+ 1 %) par rapport au budget 2025.

C. Les dépenses d'ordre : dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement

La dotation aux amortissements pourra être calculée en fin d'exercice budgétaire. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2025 (environ 5 M€, neutralisation déduite) en raison des investissements réalisés en N-1 et du *prorata temporis* à budgétiser sur l'année N.

Le virement à l'investissement reste suspendu au BP 2026 (suspension depuis le budget 2024) afin de préserver une section de fonctionnement en tension (évolution des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes).

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement perçues par le SDIS nécessiteraient :

- une contribution du Département représentant 56,6 % (31 M€) des contributions prévisionnelles de 2026, c'est à dire nécessitant avec une augmentation de 1,3 %; cette contribution fait désormais l'objet d'une convention annuelle signée par le SDIS et le Département;
- les contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentant 43,4 % (23,8 M€) du montant total des contributions prévisionnelles de 2026, en appliquant une augmentation de 0,7 % (évolution de l'indice des prix à la consommation d'août hors loyers);
- d'autres recettes, dont les interventions facturées et les remboursements sur rémunérations de personnel.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour le budget 2026 est actuellement estimé à 15,2 M€. Il s'élevait à 16,1 M€ au budget primitif 2025 (- 5,3 %).

En raison d'un contexte d'augmentation régulière des prix des matériaux, des matières premières et composants divers, les dépenses réelles d'équipement seront de l'ordre de 10,8 M€ au budget 2026 (11,3 M€ constatées au BP 2025).

Evolution du coût d'acquisition des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) au SDIS 25 de 2002 à 2025 (x 2,2 en 20 ans) :

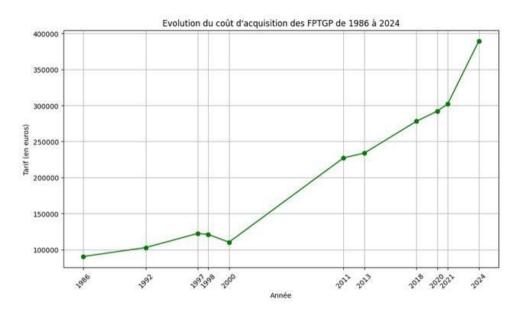


Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

Evolution du coût d'acquisition des fourgons pompe tonne grande puissance (FPTGP) au SDIS 25 de 1986 à 2024 (x 3,2 en 20 ans) :



Les dépenses d'équipement sont composées de :

A. Subventions d'investissement (1,3 M€)

Ce chapitre comprend les subventions d'investissement versées dans le cadre des programmes NexSIS et Réseau Radio du Futur (RRF) ; un lissage sur 3 ans est réalisé dans le cadre du financement préparatoire au basculement sur RRF.

B. <u>Véhicules, matériels de secours et autres matériels</u> (4,1 M€)

La situation budgétaire contraindra l'établissement public à procéder à une réduction de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules avec notamment le report de l'acquisition d'une quinzaine de véhicules hors poids lourds (- 529 K€).

S'ajoute à ce report, l'annulation de l'acquisition d'un camion-citerne feux moyens (CCFM), d'un camion-citerne forestier super (CCFS) et d'un véhicule de liaison hors route (VLHR) finalement non subventionnés par le pacte capacitaire de l'Etat (- 457 K€). Cette désinscription de crédits budgétaires permet d'envisager, par nécessité de renouvellement, l'achat d'un camion-citerne grande capacité (CCGC).

C. Travaux et avances (3 M€)

Dans le cadre du plan pluriannuel immobilier, l'année 2026 sera principalement consacrée aux travaux sur les opérations des centres d'incendie et de secours (CIS) de Frasne et Marais du Drugeon.

Hors du plan pluriannuel, sont prévus au budget 2026, les études et travaux de réaménagement des locaux de la pharmacie à usage intérieur (PUI) (630 K€) contraints notamment par la non-conformité du local actuel aux normes pharmaceutiques en vigueur ainsi que par la nécessité de disposer de surfaces supplémentaires à l'état-major dans le cadre de la mise en place de NEXSIS et de RRF.

En revanche, tant les contraintes financières que l'évolution des préoccupations relatives à la préservation de la santé des sapeurs-pompiers, imposent le report du lancement des travaux relatifs au plateau technique d'entrainement sur feux réels.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

Egalement, au chapitre 23, subsistent les crédits affectés aux avances, notamment dans le cadre du PPI véhicules. En effet, en raison de l'allongement significatif des délais de livraison des véhicules et de la fluctuation des prix des matières premières, il est parfois plus judicieux d'anticiper les achats par versement d'avances aux fournisseurs.

D. <u>Le remboursement du capital de la dette</u> (4,3 M€)

Les échéances de remboursement des emprunts contractés par le SDIS jusqu'en fin d'exercice 2026 devraient s'élever à un peu plus de 4,3 M€. La remontée des taux d'intérêts actuellement constatée va impacter directement les finances du SDIS 25.

E. Les dépenses d'ordre (3,2 M€)

A ces dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre consacrées à la neutralisation des amortissements liées aux bâtiments du SDIS. Le montant est actuellement estimé à 3,2 M€.

2. Les recettes d'investissement

A. Les subventions

La convention entre le SDIS et le Département prévoyait le versement par ce dernier d'une subvention de 1 M€ en 2024 et en 2025.

Ce montant de 1 M€ nécessiterait d'être maintenu à titre prévisionnel pour 2026 afin de maintenir la suspension, dans le budget du SDIS, du virement à l'investissement (limitation de la pression sur la section de fonctionnement).

Le SDIS devrait également percevoir des subventions de la part des collectivités pour les dernières opérations inscrites au plan immobilier (Marais du Drugeon).

B. Les remboursements du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA perçu en 2026 portera sur les investissements réalisés en 2025. Il avoisine généralement 1 M€.

C. <u>La dotation aux amortissements</u>

La dotation aux amortissements pour 2026 sera calculée en fin d'exercice budgétaire 2025. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2025 pour intégrer les travaux terminés sur certains CIS et s'élever à environ 8,2 M€.

D. Le virement de la section de fonctionnement

Ce virement a pour objet de modérer la progression de l'endettement du SDIS. Il est prélevé sur l'excédent cumulé en section de fonctionnement.

Son montant est déterminé en fonction du niveau de l'excédent mesuré en fin d'année et de la prospective pluriannuelle.

Le montant de 1 M€ inscrit depuis quelques années, est suspendu depuis l'exercice 2024 en raison de la tension constatée sur la section de fonctionnement.

E. <u>L'emprunt</u>

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il conviendra de souscrire un emprunt en 2026. La consultation bancaire réalisée fin 2026 devrait porter sur une somme proche de 7 M€.

Page 341

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA23_20251016-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'évolution des ressources et des charges du SDIS présentée dans ce rapport.

> Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN Date : 17/10/2025 Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA24_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
VEHICULES ET ASSIMILES
FIN DU PACTE CAPACITAIRE
AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES
(AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

▶ M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Page 343

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA24_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA24_20251016-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VEHICULES ET ASSIMILES FIN DU PACTE CAPACITAIRE AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Le SDIS dispose d'un parc de plus de 620 véhicules et engins, renouvelés de manière périodique. Le rythme de renouvellement permet au SDIS d'une part, de disposer d'une flotte de véhicules en adéquation avec les besoins identifiés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et, d'autre part, de maintenir une moyenne d'âge de son parc conforme à la moyenne nationale.

Lors de sa séance du 17 octobre 2024, le conseil d'administration modifiait et adoptait le plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules et assimilés 2023-2028, à hauteur de :

- 18 548 254 € en autorisation de programme (AP), dont 4 243 402 € pour l'année 2025 ;
- 19 284 632 € en crédits de paiement (CP), dont 3 929 308 € pour l'année 2025.

L'acquisition de plusieurs véhicules de ce plan devait se faire via le dispositif de « pacte capacitaire ».

Le pacte capacitaire **« feux de forêt »**, lancé en 2023, est un plan visant à renforcer les moyens des SDIS pour mieux lutter contre les incendies de forêt. Il repose sur plusieurs axes dont celui de la modernisation des équipements *via* l'acquisition de nouveaux véhicules. Le dispositif vise notamment à favoriser l'acquisition de matériel en contrepartie d'un subventionnement de l'Etat à hauteur de 55 à 60 %.

Afin de bénéficier au maximum de ce dispositif financièrement attractif, le SDIS 25 à délibéré en ce sens lors du CASDIS du 1^{er} juin 2023 en modifiant le PPI véhicules et assimilés 2023-2028 afin d'acquérir :

- 5 camions-citernes feux de forêt moyen (CCFM);
- 2 camions-citernes Feux de forêt Super (CCFS);
- 4 véhicules léger hors route (VLHR).

Le pacte capacitaire « feux de forêt » est désormais échu et le SDIS 25 a pu bénéficier de l'achat subventionné de :

- 3 CCFM (**-2** par rapport aux prévisions) :
- 1 CCFS (**-1** par rapport aux prévisions);
- 1 VLHR (-3 par rapport aux prévisions).

Dans le cadre du pacte capacitaire **« inondation »,** le SDIS 25 avait également intégré à son PPI l'acquisition d'une moto aquatique de sauvetage (« rescue runner ») à hauteur de 65 000 €. Cette acquisition ayant été reportée sur 3 exercices budgétaires sans obtenir de convention de l'Etat visant à son acquisition, il est proposé de la supprimer du PPI.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA24_20251016-DE

1. Ajustement d'autorisation de programme

Il est proposé de :

- supprimer l'acquisition du CCFM « pacte capacitaire » en 2025 (- 322 472 € en AP) ;
- supprimer l'acquisition du CCFS « pacte capacitaire » en 2025 (- 457 000 € en AP) ;
- supprimer l'acquisition de la moto aquatique de sauvetage « pacte capacitaire » en 2025 (- 65 000 € en AP) ;
- ajouter l'acquisition de 2 camions citerne ruraux (CCR), le premier en 2025 (+ 294 496 € en AP) et le second en 2026 (+ 340 000€ en AP) ;
- maintenir l'acquisition du CCFM en 2026 malgré l'absence de subventionnement, afin de remplacer un CCFM vétuste ;
- maintenir l'acquisition de 2 VLHR (sur les 3 prévus), le premier en 2025 et le second en 2026, malgré l'absence de subventionnement, afin de remplacer 2 engins du même type difficiles à maintenir en état par manque de pièces détachées.

L'ensemble de ces modifications porte l'autorisation de programme 2024-2028 à 18 405 269 €, soit **une baisse de 207 985** € par rapport au montant voté au CASDIS du 17 octobre 2024.

2. Ajustement des crédits de paiement

Il est proposé:

- d'affecter 294 496 € pour l'acquisition d'un CCR aux CP de 2025 (somme initialement prévue pour l'acquisition d'un CCFM « pacte capacitaire ») ;
- d'affecter 340 000 € pour l'acquisition d'un CCR aux CP de 2026 (sur les 457 000 € initialement prévus pour l'acquisition d'un CCFS « pacte capacitaire ») ;
- de supprimer 65 000 € prévus pour l'acquisition d'un « Rescue Runner ».

L'ensemble de ces modifications porte les crédits de paiement 2024-2028 à 19 284 632 €, soit **une baisse de 209 976 €** par rapport au montant voté au CASDIS du 17 octobre 2024.

3. Bilan général

L'annexe jointe au présent rapport détaille le PPI « véhicules et assimilés 2024-2028 » ainsi modifié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- le retrait de 1 CCFM, 1 CCFS et 1 moto aquatique de sauvetage « pacte capacitaire » du PPI;
- o l'ajout de 2 CCR au PPI ;
- le maintien de l'acquisition de 1 CCFM et de 2 VLHR sans le dispositif « pacte capacitaire » ;
- o la diminution des autorisations de programme sur l'ensemble du PPI de 207 985 €;
- o la diminution des crédits de paiement sur l'ensemble du PPI de 209 976 €.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN Date : 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Page 346

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025 ID: 025-282500016-20251016-DCA24_20251016-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT "ENGINS ET ASSIMILES" 2024-2028 (Casdis 16 octobre 2025)

			2024			2025			2026	•		2027	•		2028		
Imputation	OPERATION	Nombre	AP	СР	TOTAL CP												
	VSAV	7	889 917 €	843 544 €		921 445 €	921 445 €		944 113 €	944 113 €	7	972 436 €	972 436 €	7	1 001 609 €	_	4 683 147 €
	. FPT-CCR	1	370 000 €	370 000 €	3	1 056 696 €	1 056 696 €	3	1 125 066 €	1 125 066 €	2	808 618 €	404 309 €	2		1 237 186 €	4 193 257 €
21561		1	861 357 €		1	885 800 €	861 357 €	1	912 374 €	885 800 €	_		912 374 €		002 011 0		2 659 531 €
	EPC reconditionnées			687 800 €													687 800 €
	VSMPM châssis	1	57 925 €				57 925 €										57 925 €
	VSMPM équipement						75 000 €										75 000 €
	CCFM Pacte capacitaire	2	587 001 €	292 505 €				1	332 146 €	294 496 €			332 146 €				919 147 €
21561		4	118 000 €	118 000 €	2	96 820 €	96 820 €	4	199 500 €	199 500 €	4	205 500 €	205 500 €	4	212 000 €	212 000 €	831 820 €
21561	VSRM	1	157 926 €	157 926 €										2	860 000 €	860 000 €	1 017 926 €
21561	CCFS Pacte capacitaire	1	443 682 €	443 682 €													443 682 €
	CELLULE Polyvalente																
21561	CPCE										1	241 214 €	241 214 €				241 214 €
	VPI - VPS													1	250 000 €	250 000 €	250 000 €
21561	VAT	1	70 000 €	70 000 €		40 000 €	40 000 €										110 000 €
S/total 21561		19	3 555 808 €	2 983 457 €	13	3 000 761 €	3 109 243 €	16	3 513 199 €	3 448 975 €	14	2 227 768 €	3 067 979 €	16	3 156 486 €	3 560 795 €	16 170 448 €
2182	VTU				2	118 821 €	118 821 €	2	122 386 €	122 386 €	1	63 029 €	63 029 €	3	194 758 €	194 758 €	498 994 €
2182	VTU équipement					33 984 €	33 984 €		36 000 €				36 000 €			18 000 €	87 984 €
2182	VLCG Châssis	1	23 446 €	23 446 €	1	23 541 €	23 541 €	1	24 248 €	24 248 €	1	24 975 €	24 975 €	1	25 724 €	25 724 €	121 934 €
2182	VLCG équipement		14 976 €	14 976 €		21 125 €	21 125 €		21 758 €	21 758 €		22 411 €	22 411 €		23 083 €	23 083 €	103 353 €
2182	VLSM Châssis	1	62 400 €		1	23 541 €	85 941 €				1	24 975 €	24 975 €	1	25 724 €	25 724 €	136 640 €
2182	VLSM équipement					65 750 €	65 750 €					27 318 €	27 318 €		28 138 €	28 138 €	121 206 €
2182	RESCUE RUNNER																0€
2182	VLHR Pacte capacitaire				1	65 045 €	65 045 €	1	66 996 €	66 996 €							132 041 €
2182	VLU	9	214 030 €	214 030 €	6	161 094 €	161 094 €	5	138 272 €	138 272 €	6	170 905 €	170 905 €	5	146 693 €	146 693 €	830 994 €
2182	VL électrique	1						1	34 479 €	34 479 €	1	35 514 €	35 514 €	1	36 579 €	36 579 €	106 572 €
2182	Remorque Sanitaire	1															
2182	VTP				1	53 560 €	53 560 €				1	56 822 €	56 822 €				110 382 €
2182	VL segment C Rouge				1	19 730 €	19 730 €	1	20 321€	20 321 €	1	20 931 €	20 931 €	1	21 559 €	21 559 €	82 541 €
2182	VL segment B Rouge				5	96 474 €	96 474 €	5	99 368 €	99 368 €	5	102 349 €	102 349 €	5	105 420 €	105 420 €	403 611 €
2182	VTPM																
2182	VLS + remorque										1	70 000 €				70 000 €	70 000 €
2182	VLU (rempl J LONGCHAMPT)	1	29 995 €	29 955 €		10 000 €	10 000 €										39 955 €
2182	VL électrique																
2182	remplacement VLOG	1	33 000 €	33 000 €													33 000 €
2182	équipement VLOG	1	25 000 €	25 000 €													25 000 €
S/total 2182		16	402 847 €	340 408 €	18	692 665 €	755 065 €	16	563 828 €	527 828 €	18	619 229 €	585 229 €	17	607 678 €	695 678 €	2 904 208 €
TOTAL		35	3 958 655 €				3 864 308 €		4 077 027 €	3 976 803 €			3 653 208 €	33			19 074 656 €
Rappel APCP vote	és CASDIS 8 octobre 2024		3 956 664 €	3 323 865 €		4 243 402 €	3 929 308 €		3 737 027 €	4 121 779 €		2 846 997 €	3 653 208 €		3 764 164 €	4 256 473 €	19 284 632 €
																	-209 976 €

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ETAT D'AVANCEMENT AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Page 348

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Page 349

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ETAT D'AVANCEMENT AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction-restructuration de centres d'incendie et de secours, le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter ou amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

Le présent rapport a pour objet d'ajuster les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) des opérations en cours.

1 – Avancée du programme

Sur les 40 opérations inscrites au programme :

- 35 opérations ont été livrées ;
- 2 opérations sont engagées :
 - o1 est en cours de consultation des entreprises (CIS Marais du Drugeon) ;
 - o1 est en travaux (CIS Frasne);
- 3 restent à planifier (l'ex état-major du groupement Est devenu la 6ème compagnie, le plateau technique de formation aux feux réels et le CIS Verrières-de-Joux).

2 - Ajustement d'autorisation de programme

Il est nécessaire d'adapter la répartition des autorisations de programme sur l'opération du CIS Frasne par un transfert de 5 000 € de la ligne 2313 vers la ligne 2328, afin de prendre en considération l'augmentation des frais de maitrise d'œuvre suite au retard de chantier lié à la défaillance d'une entreprise.

3 - Ajustement des crédits de paiement

3 a - En autorisations de programmes

Deux opérations nécessitent de reporter des crédits de paiement prévus au BP (budget primitif) 2025 sur les prochaines années à hauteur de 297 000 € :

- 1 opération a subi des décalages de planning en raison de l'abandon du chantier par une entreprise :
 - o 148 000 € pour le CIS de Frasne ;
- 1 opération en cours d'études, nécessite des reports de crédits de paiement :
 - o 149 000 € pour le CIS Marais du Drugeon.

Quatre opérations livrées ne sont pas clôturées mais permettent la restitution de 385 000 € de crédits de paiement :

- o 356 900 € pour le CIS Saint Hippolyte, le centre ayant été réceptionné le 14 avril 2025, les honoraires de la maitrise d'œuvre seront soldés en 2026 à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement;
- 0 1 500 € pour le CIS Lavans Vuillafans, le centre ayant été réceptionné le 07 juillet 2025, les honoraires de la maitrise d'œuvre seront soldés en 2026 à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement;
- o 13 900 € pour le CIS Plateau de Blamont, le centre ayant été réceptionné le 21 juillet 2025, les honoraires de la maitrise d'œuvre seront soldés en 2026 à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement ;

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

o 12 700 € pour le CIS Gilley, le centre ayant été réceptionné en 2024, les honoraires de la maitrise d'œuvre seront soldés fin 2025 à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement.

Une opération nécessite d'abonder de 28 000 € les crédits de paiement prévus au BP 2025 :

o 28 000 € pour le CIS Besançon Centre, l'entreprise Brisard (toiture) ayant fait appel du jugement rendu en avril 2024, le solde des honoraires de la maitrise d'ouvrage déléguée est à régler en 2025.

Les **crédits de paiement** en autorisation de programme du plan pluriannuel du BP 2025 sont donc **réduits de 654 000 €**.

3 b - En autorisations d'engagements (AE)

10 700 € sont à inscrire en crédits de paiement sur l'année 2025 pour la partie assurance dommage ouvrage (500 € pour Saint-Hippolyte, 500 € pour Lavans Vuillafans, 9 300 € pour Frasne et 400 € pour Chapelle des bois).

Les crédits de paiement en autorisations d'engagements (AE) du plan pluriannuel du BP 2025 sont donc augmentés de 10 700 €.

4 - Bilan général

Les annexes jointes au présent rapport détaillent chaque opération ainsi que les crédits de paiement à mettre en place.

Le bilan général du plan pluriannuel de construction restructuration des centres d'incendie et secours du SDIS 25 se décline comme suit :

	1			
	Eco	nomie générale du Pla	n Immobilier 1	
	Montant global du PPI	L		
	87 900 000 €		AP/AE + hors AP/AE délibéré e	en mars 2011
	4404600€		AP/AE complémentaires	
Montant total	92304600€			
	Opérations			
	en cours	clôturées	total	Taux de réalisation
AP - AE	28 030 600 €	52618997€	80 649 597 €	89,40%
HORS AP - AE	293673€	1573987€	1867660€	
CP consommés	22020679€	49133038€	71153718€	79,11%
CP consommés hors AP - AE	293 673 €	1573987€	1867660€	·
CP restant à inscrire	6009921€		6009921€	6,51%
CP restant à inscrire hors AP - AE	0€		0€	
Reliquats prévisionnels	-4 239 500 €		-4 239 500 €	
Recettes (Vente Etupes + subventions St Hip.)	884356€		884356€	
Opérations à arbitrer (Verrière de Joux; plateau formation feu réel)			2500000€	
Total prévisionnel fin de plan			84132901€	

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

Avec les AP et AE complémentaires proposées, le bilan général du plan pluriannuel immobilier de 87,9 millions d'euros valeur mars 2011, dégage un bilan positif sur la totalité des opérations prévues de 4 239 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- la modification de la répartition des lignes budgétaires de l'opération de Frasne ;
- la diminution des crédits de paiement des autorisations de programme du plan pluriannuel de construction restructuration des centres d'incendie et de secours du département de 654 000 € en 2025 (297 000 € seront à répartir sur les années suivantes) ;
- l'inscription des crédits de paiement des autorisations d'engagements du plan pluriannuel de construction restructuration des centres d'incendie et de secours du département de 10 700 € en 2025.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN Date : 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

SDIS 25 - Service Immobilier

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025 PLAN IMMOBILIER DM1 2025 (16 octobre 2025) / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations en cours Publié le CPI Chapelle des Bois CPI Marais du ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE Opérations en cours Groupement Est | CS Saint Hippolyte | CPIR Val d'Usiers CS Gilley CS Frasne Drugeon modification répartition des lignes budgétaires DM2 - 2012 BP 2022 DM1 2023 BP 2022 BP 2019 BP 2024 DM1 2023 BP 2020 BP 2023 DM1 2023 Décision CASDIS inscription ou modification des AP BP 2025 1 325 000 2 851 400 1 374 300 816 200 993 000 877 000 1 351 000 1 217 000 (1) - Montants autorisations d'engagement AP 2025 16 153 600 983 000 0 (2) - Montants autorisations d'engagement DM1 2025 16 153 600 1 325 000 2 851 400 1 374 300 816 200 993 000 877 000 1 351 000 1 217 000 983 000 0 0€ 0€ 0 € 0€ 0€ 0€ 0€ 0 € 0 € 0€ 0€ 0 € dont AP complémentaire par rapport à mars 2011 (non compensé p: 0€ 895 000 € 1789700€ 56 900 € 0€ 423 000 € 451 000 € 335 000 € 277 000 € 0€ 0€ 4 227 600 € 376 000 235 000 274 000 154 000 73 000 104 000 59 000 46 000 Ligne 2328 (232) 132 000 160 000 250 000 1 870 000 0 131 000 Ligne 237 0 0 Ligne 238 13 236 000 0 0 0 0 0 0 0 991 000 0 0 Ligne 2313 (opérations sans MOD) (231312 et 231351) 130 000 1 076 000 2 532 000 1 179 000 706 000 855 000 800 000 1 183 000 10 000 783 000 1 450 000 Sous total batim 15 612 000 € 1311 000 € 2806000€ 1 333 000 € 779 000 € 959 000 € 859 000 € 1315 000 € 1 178 000 € 943 000 € 0€ 353 900 10 000 25 100 20 500 14 000 12 300 33 000 20 800 Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188 29 000 22 000 téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838 187 700 4 000 16 400 16 200 16 700 20 000 5 700 3 000 18 200 18 000 0 541 600 € 14 000 € 45 400 € 41 300 € 37 200 € 34 000 € 18 000 € 36 000 € 39 000 € 40 000 € 0€ 27 941 500 € TOTAL 16 153 600 € 1 325 000 € 2851400€ 1 374 300 € 816 200 € 993 000 € 877 000 € 1 351 000 € 1 217 000 € 983 000 € 0€ Achats terrains et bâtiments 185 000 HORS AP 0 0 0 0 0 0 185 000 € TOTAL 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0€ 0 € 0 € 0€ 185 000 € 6 265 198 988 150 279 45 282 65 123 53 287 40 248 Ligne 2328 (232) Ligne 237 1 870 000 117 000 0 0 12 753 000 Ligne 238 984 700 0 0 0 0 Ligne 2313 (opérations sans MOD) (231312 et 231351) 1616914 1 157 802 258 088 565 328 125 155 233 919 763 649 Sous total dépenses batiment 15 096 092 € 6 265 € 1815902€ 1 308 080 € 279 201 € 323 211 € 816 935 € 646 230 € 1 141 948 € 28 389 € 0 € 14 275 686 19 289 353 559 0 Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188 117 377 16 801 téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838 0 2 3 6 2 Sous total dépenses équipem 470 936 € 0€ 0€ 16 637 € 0€ 0€ 686€ 0€ 36 090 € 0€ 0 € TOTAL 15 567 028 € 6 265 € 1815902€ 1 324 717 € 279 201 € 323 211 € 817 621 € 646 230 € 1 178 038 € 28 389 € 0 € 21 986 602 € Ligne 2328 (232) 28 063 228 735 75 012 3721 27718 38 877 5713 51 098 5 7 5 2 131 611 14 000 Ligne 237 483 000 6 300 Ligne 238 Ligne 2313 (opérations sans MOD) (231312 et 231351) 4 845 1 076 000 915 086 21 198 472 081 596 912 617 672 1 304 735 € 635 789 € 668 770 € 914611€ 24 920 € 42 065 € 36 052 € 0€ Sous total crédits paiements batil 515 908 € 990 098 € 499799€ oilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188 léphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838 17 314 € 36 000 € 2910€ 40 000 € 70 664 € 14 000 € 45 400 € 24 663 € 37 200 € 34 000 € Sous total crédits paiements équipe 586 572 € 1 318 735 € 1 035 498 € 49 583 € 536 999 € 669 789 € 59 379 € 704770€ 954 611 € 5 954 898 € 32000 € 963000 € 1300 € 494000 € 603000 € 33000 € 640000 € 3000 € 186000 € 0 € 0€ 45 400 € 0 € 37 200 € 34 000 € 5700 € 36 000 € 0 € 0€ 32 000 € 1 008 400 € 1 300 € 531 200 € 637 000 € 38 700 € 676 000 € 3 000 € 186 000 € 0 € 28000 € 0 € -347700 € 0 € 0 € -8900 € -7000 € -130000 € 0 € -149000 € 0 € -1 500 € -5 000 € -5700€ 594 100 € 510 000 € 36 200 € 35700€ 29 000 € 18 000 € 28 000 € 32 000 € 651 500 € 1 300 € 529 700 € 623 100 € 26 000 € 528 000 € 3 000 € 37 000 € 0€ 2 459 600 € 185 000 Achats terrains et bâtiments AP 2003 à 2024 TOTAL 0 € 0 € 0€ 0 € 0€ 0€ 0€ 0 € 0€ 0€ 185 000 € 185 000 €

0€

-277 000

-277 000 €

0€

0€

0 €

-4 227 600 €

Page 352

crédits inscrits hors AP 2025-fin des opérations

Reliquats ou déficits prévisionnels Equipement

TOTAL

TOTAL

0 €

0

0€

0€

-895 000

-895 000 €

0€

-1 768 000

-21 700

0€

-56 900

0€

0

0€

-423 000

-423 000 €

0€

-451 000

-451 000 €

0€

-335 000

-335 000 €

ligne 6162

0€

TOTAL

0€

0€

SDIS 25 - Service Immobilier

crédits inscrits hors AE 2025 - fin des opérations

Page 353

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 nnexe 1a

Reçu en préfecture le 20/10/2025 ID: 025-282500016-20251016-DCA25_20251016-DE

PLAN IMMOBILIER DM1 2025 (16 octobre 2025) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations en cours

mise à jour : 10/07/2024	Opérations en cours	CSP Besançon Centre (*)	Gpt Est	CS Saint Hippolyte	CPIR Val d'Usiers	CPI Lavans Vuillafans	CPI Blamont	CS Gilley	CS Frasnes	CPI Chapelle des Bois	CPI Marais du Drugeon	Centre de Formation

## Description of the parent in par														
## Page 10		Décision CASDIS inscription ou modification des AE	DM2 - 2012	BP 2022	BP 2022	BP 2022	BP 2024	BP 2020	BP 2020	BP 2020	BP 2021	DM1 2023	BP 2025	1
10 10 10 10 10 10 10 10		(1) - Montants autorisations d'engagement DM1 2023	0	10 600	19 600	7 200	7 600	4 500						1
## Description of the pair responsible par re	ons	(2) - Montants autorisations d'engagement BP 2024	0	10 600	19 600	7 200	7 600	4 500	0			4 500	10 300	
Signe 6192 0 10600 19600 7200 7600 4500 0 18000 6800 4500 103	satio	Balance = (2) - (1)	0€	0 €	0€	0 €	0€	0 €	0 €	0€	0 €	0 €	10 300 €	10
Signe 6192 0 10600 19600 7200 7600 4500 0 18000 6800 4500 103	utorii	dont AE complémentaire par rapport à mars 2011 (non compensé p	0€	6 500 €	1 500 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	900 €	0 €	0 €	11
hors AE ligne 6162 108 673 0	4 <u>-</u> 9	ligne 6162	0	10 600	19 600	7 200	7 600	4 500	0	18 000	6 800	4 500	10 300]
TOTAL 108 673 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 108 673 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 108 673 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 108 673 € 0 €		TOTAL	0 €	10 600 €	19 600 €	7 200 €	7 600 €	4 500 €	0€	18 000 €	6 800 €	4 500 €	10 300 €	89
hors AE TOTAL 108 673 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 108 Crédits de paiement consommés 2003 à 2024 Ligne 6162 0 0 11244 6 352 6 554 4 206 0 0 5721 0 0 Crédits de paiement 2023 à 2024 TOTAL 0 € 0 € 11 244 € 6 352 € 6 554 € 4 206 € 0 € 0 € 5721 € 0 € 0 € 341 Crédits de paiement 2023 à 100 € 10 600 € 8 358 € 848 1 046 294 0 18 000 € 10 300 € 551 dont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 0				-			×							_
Crédits de paiement Ligne 6162 0 0 11244 6352 6554 4206 0 0 0 5721 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	hors AF	ligne 6162	108 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits de paiement BP 2025 - ligne 6162 0 €	HOTO AL	TOTAL	108 673 €	0€	0€	0€	0€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0€	108
Crédits de paiement 2025 - fin des AE ligne 6162 0 10 600 8 356 848 1 046 294 0 18 000 1 079 4 500 10 300 2025 - fin des AE TOTAL 0 € 10 600 € 8 356 € 848 € 1 046 € 294 € 0 € 18 000 € 1 079 € 4 500 € 10 300 € 55 dont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 0	Crédite de naiement													
2025 - fin des AE TOTAL 0 € 10 600 € 8 356 € 848 € 1 046 € 294 € 0 € 18 000 € 1 079 € 4 500 € 10 300 € 55 dont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 0 </td <td>Crédits de paiement</td> <td>Ligne 6162</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>11 244</td> <td>6 352</td> <td>6 554</td> <td>4 206</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>5 721</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>]</td>	Crédits de paiement	Ligne 6162	0	0	11 244	6 352	6 554	4 206	0	0	5 721	0	0]
2025 - fin des AE TOTAL 0 € 10 600 € 8 356 € 848 € 1046 € 294 € 0 € 18 000 € 1079 € 4 500 € 10 300 € 55 dont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0														34
modificatif crédits paiements BP 205 - ligne 6162 0 500 0 500 0 0 9 300 400 0 0 10 dont crédits de paiement BP / DM _ 2025 - ligne 6162 0 € 0 € 500 € 0 € 500 € 0 € 9 300 € 400 € 0 € 0 € 10 crédits consommés Ligne 6162 108 673 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	consommés 2003 à 2024	TOTAL	0€	0 €	11 244 €	6 352 €	6 554 €	4 206 €	0 €	0€	5 721 €	0€	0€	34
dont crédits de paiement BP / DM _ 2025 - ligne 6162 0 € 500 € 0 € 500 € 0 € 9300 € 400 € 0 € 0 € 10 € crédits consommés Ligne 6162 108 673 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	consommés 2003 à 2024 Crédits de paiement	TOTAL ligne 6162	0€	0 €	11 244 € 8 356	6 352 € 848	6 554 € 1 046	4 206 € 294	0€	0 €	5721 € 1079	<i>0</i> € 4 500	0 €	
crédits consommés Ligne 6162 108 673 0 <	consommés 2003 à 2024 Crédits de paiement 2025 - fin des AE	TOTAL ligne 6162 TOTAL	0 € 0 0 €	0 € 10 600 10 600 €	11 244 € 8 356 8 356 €	6 352 € 848 848 €	6 554 € 1 046 1 046 €	4 206 € 294 294 €	0 € 0 0 €	0 € 18 000 18 000 €	5 721 € 1 079 1 079 €	0 € 4 500 4 500 €	0 € 10 300 10 300 €	55 (
	consommés 2003 à 2024 Crédits de paiement 2025 - fin des AE	TOTAL ligne 6162 TOTAL ont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162	0 € 0 0 €	0 € 10 600 10 600 €	11 244 € 8 356 8 356 €	6 352 € 848 848 €	6 554 € 1 046 1 046 €	4 206 € 294 294 €	0 € 0 0 €	0 € 18 000 18 000 €	5721 € 1 079 1 079 €	0 € 4 500 4 500 €	0 € 10 300 10 300 €	55
	consommés 2003 à 2024 Crédits de paiement 2025 - fin des AE	TOTAL ligne 6162 TOTAL ont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 ficatif crédits paiements BP 205 - ligne 6162	0 € 0 0 €	0 € 10 600 10 600 €	11 244 € 8 356 8 356 € 0 500	6 352 € 848 848 € 0	6 554 € 1 046 1 046 € 0 500	4 206 € 294 294 € 0	0 € 0 0 €	0 € 18 000 18 000 € 0 9 300	5721 € 1079 1079 € 0 400	0 € 4 500 4 500 € 0	0 € 10 300 10 300 € 0	10
hors AE 2003 à 2024 TOTAL 108 673 ϵ 0 ϵ 108	consommés 2003 à 2024 Crédits de paiement 2025 - fin des AE do modi	TOTAL ligne 6162 TOTAL ont crédits paiement BP 2025 - ligne 6162 ficatif crédits paiements BP 205 - ligne 6162 édits de paiement BP / DM _ 2025 - ligne 6162	0 € 0 0 € 0 0 €	0 € 10 600 10 600 €	11 244 € 8 356 8 356 € 0 500 €	6 352 € 848 848 € 0 0 0	6 554 € 1 046 1 046 € 0 500 €	4 206 € 294 294 € 0 0 0	0 € 0 0 € 0 0 €	0 € 18 000 18 000 € 0 9 300 9 300 €	5721 € 1079 1079 € 0 400	0 € 4 500 4 500 € 0 0 0	0 € 10 300 10 300 € 0 0 0	55

													_
Reliquats ou déficits prévisionnels	Ligne 6162	0	-6 500	-1 500	0	-3 000	0	0	0	-900	0	0	
Reliquats ou deficits previsionnels	TOTAL	0 €	-6 500 €	-1 500 €	0 €	-3 000 €	0 €	0 €	0€	-900 €	0 €	0 €	-11 900 €

0€

0€

0€

0€

0€

0€

0€

0€

0€

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA26_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PHARMACIE A USAGE INTERNE (PUI) AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) 2025

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Page 355

Envoyé en préfecture le 20/10/2025 Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA26_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

▶ M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA26_20251016-DE

PHARMACIE A USAGE INTERNE (PUI) AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) 2025

Le présent rapport a pour objet d'ajuster les crédits de paiement de la pharmacie à usage unique.

Une autorisation de programme de 720 000 € a été ouverte en 2025 pour installer la future pharmacie dans les locaux de l'ancien magasin logistique du groupement Ouest (au sein du centre de secours principal de Besançon Centre).

Dans l'attente de validation du projet définitif, les travaux débuteront en 2026. Les crédits de paiement sont modifiés de la façon suivante :

		BP fév. 2025	Après DM 1
	Onáration	Pharmacie	Pharmacie
Autorisation de	Opération	départementale	départementale
programme	Montant AP	720 000 €	720 000 €
(AP)	+/-	0	0
	Nouveau montant	720 000 €	720 000 €

			BP fév. 2025	Après DM 1
	Chapitre	Année 2025	Pharmacie	Pharmacie
	Спаріше	Allilee 2025	départementale	départementale
Crédits de	20	Etudes	70 000 €	40 000 €
	23	Travaux	50 000 €	0€
paiement	21	Equipement mobilier	0€	0 €
		Total	120 000 €	40 000 €

			BP fév. 2025	Après DM 1
	Chapitre	Année 2026	Pharmacie	Pharmacie
	Спаріпе	Affilee 2020	départementale	départementale
Cuádita da	20	Etudes	78 000 €	30 000 €
Crédits de	23	Travaux	480 000 €	600 000 €
paiement	21	Equipement mobilier	42 000 €	0 €
		Total	600 000 €	630 000 €

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA26_20251016-DE

			BP fév. 2025	Après DM 1
	Chapitre	Année 2027	Pharmacie	Pharmacie
	Спаріпе	Affilee 2027	départementale	départementale
Cuádita da	20	Etudes	0€	0 €
Crédits de	23	Travaux	0€	10 000 €
paiement	21	Equipement mobilier	0€	40 000 €
		Total	0€	50 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- la modification de la répartition des lignes budgétaires de l'opération de la pharmacie ;
- la diminution des crédits de paiement des autorisations de programme de la pharmacie de 80 000 € pour l'année 2025.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA27_20251016-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION DE PROGRAMME –
CRÉDITS DE PAIEMENT
MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
DU SDIS DU DOUBS

Sur convocation envoyée le vendredi 29 août 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), Mme Patricia LIME-VIEILLE, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE (visioconférence), M. Jean-Claude GRENIER.

Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. le Lieutenant Dominique MARTIN.

Membre de droit

M. Jérôme RUPT, directeur des sécurités, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

▶ M. Guy LORENZELLI.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA27_20251016-DE

ETAIENT EXCUSES

M. le Préfet du Doubs, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Joël VERNIER, Mme Sophie RADREAU, M. Philippe MARECHAL, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Lieutenant Mickaël BEY, M. Didier MOREAU, Mme la Lieutenante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, Mme Séverine BONNET, Mme Séverine BRULÉ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA27_20251016-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME — CRÉDITS DE PAIEMENT MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU SDIS DU DOUBS

La mise en œuvre d'une autorisation de programme - crédits de paiement (AP-CP) d'un montant total de 1 500 000 euros sur 5 années est proposée pour accompagner la transition des infrastructures des systèmes d'information du SDIS vers les nouveaux systèmes d'information et de communication NexSIS et le réseau radio du futur (RRF).

1- Contexte réglementaire des AP-CP

L'autorisation de programme - crédits de paiement constitue un outil de gestion pluriannuelle des investissements prévu par l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel.

Les autorisations de programme (AP) définissent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant chaque exercice. L'équilibre budgétaire s'apprécie uniquement au regard des crédits de paiement inscrits annuellement.

Pour les SDIS, cette procédure est spécifiquement encadrée par l'article R.1424-29 du CGCT et doit faire l'objet d'un règlement budgétaire et financier précisant les modalités de gestion, d'ouverture, de modification et de clôture des AP-CP.

2- Contexte technique: NexSIS et RRF

Le projet s'inscrit dans la modernisation des systèmes d'information des services d'incendie et de secours pilotée par l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC).

NexSIS 18-112 est un système d'information national comprenant plusieurs modules : système de gestion des alertes (SGA), système de gestion des opérations (SGO), système de gestion des crises (SGC) et système d'information géographique (SIG). Son déploiement, commencé en 2023, vise à harmoniser et moderniser la gestion des interventions au niveau national.

Le RRF, géré par l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS), remplacera progressivement les anciens réseaux radio (ANTARES/INPT) par un système hybride basé sur la 4G/5G. Ce réseau offrira des fonctionnalités avancées : transmission de données, géolocalisation, partage d'images et vidéos en temps réel.

Le réseau SECOURIR (service de communications d'urgence intelligent et résilient) constitue la brique de collecte et d'acheminement des communications d'urgence de NexSIS, utilisant la technologie IP pour garantir la sécurité et la qualité des communications.

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251016-DCA27_20251016-DE

3- Composition du budget AP-CP

Le budget total se décomposerait en quatre composants principaux :

- infrastructures réseau et communications (1 065 000 €) :
 - réseau départemental d'alerte (RDA) et communication opérationnelle de secours : 765 000 € ;
 - gestionnaire de voix radio (GVR) : 300 000 € ;
- équipements techniques (300 000 €) :
 - équipements du centre de traitement des appels : 140 000 € ;
 - postes téléphoniques : 100 000 € ;
 - enregistreur : 60 000 €;
- outils opérationnels (100 000 €):
 - déploiement d'outils d'indicateurs opérationnels : 100 000 € ;
- formation et prestations (35 000 €) :
 - formations et accompagnement à l'utilisation de ces outils : 35 000 €.

4- Avantages de la gestion en AP-CP pour ce projet

Cette approche pluriannuelle présente plusieurs bénéfices opérationnels et financiers :

- flexibilité budgétaire : l'AP-CP permet d'adapter les crédits de paiement à l'avancement réel des projets sans impacter l'équilibre budgétaire annuel. Cette souplesse s'avère particulièrement pertinente compte tenu des calendriers variables de déploiement de NexSIS et RRF ;
- optimisation de la trésorerie : les CP peuvent être ajustés en fonction des besoins réels, évitant l'immobilisation de ressources financières importantes sur un seul exercice ;
- cohérence avec la programmation nationale : la durée de 5 ans s'aligne sur les calendriers de déploiement progressif de NexSIS (2021-2025) et RRF (2025-2027).

5- Modalités de mise en œuvre

Délibération initiale : l'AP-CP doit faire l'objet d'une délibération au conseil d'administration du SDIS, précisant l'objet, le montant global, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice et les modes de financement envisagés. Ceci est l'objet du présent rapport.

Suivi et révisions : des délibérations de recalage peuvent être adoptées pour ajuster les CP à la réalité de l'exécution, notamment en cas de retards ou d'accélération des travaux.

Reporting : la situation des autorisations de programme doit être présentée dans un état annexé aux documents budgétaires lors de chaque étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte financier unique).

Cette AP-CP permettra au SDIS de s'adapter aux évolutions technologiques majeures que représentent NexSIS et RRF tout en maintenant une gestion budgétaire rigoureuse et adaptée aux contraintes opérationnelles de ces projets d'envergure nationale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la durée (5 ans) et le montant de l'AP (1 500 000 €), ainsi que les CP proposés en annexe.

Pour extrait conforme, La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date: 17/10/2025

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le propriétation de 20/10/2025

Annexe : répartition des CP sur la duré lb : 025-282500016-20251016-DCA27_20251016-DE

Avec un **équilibrage optimal sur les 3 premières années** et le respect des seuils minimaux de **300 000 € pour le RDA et la phonie de secours**, la répartition des CP s'établit comme suit :

Composition détaillée par année :

- 2025 (355 000 €):
 - RDA et phonie de secours : 295 000 € ;
 - enregistreur : 60 000 € ;
- 2026 (400 000 €):
 - RDA et phonie de secours : 300 000 € ;
 - GVR: 100 000 €;
- 2027 (400 000 €):
 - RDA et phonie de secours : 170 000 € ;
 - GVR: 200 000 €;
 - postes téléphoniques : 30 000 € ;
- années 2028-2029 : phase de finalisation (345 000 €) :
 - postes téléphoniques (solde) : 70 000 € ;
 - équipements du CTA: 140 000 €;
 - outils d'indicateurs opérationnels : 100 000 € ;
 - formations: 35 000 €.

Total des années 4-5 : 325 000 €

Année	Budget AP-CP	Chapitre	RDA + Phonie	Reste pour autres composants
2025	3FF 000 G	20	80 000 €	60 000 €
2025	355 000 €	21	215 000 €	-
2026	400 000 €	20	-	100 000 €
2026		21	300 000 €	
2027	2027 400 000 €	20	-	230 000 €
2027		21	170 000 €	-
2020	172 F00 C	20	-	72 500 €
2028	2028 172 500 €	21	-	100 000 €
2020	172 F00 C	20	-	72 500 €
2029	172 500 €	21	-	100 000 €
TOTAL TTC	1 500 000 €		765 000 €	735 000 €

Avantages de cette répartition :

- équilibrage budgétaire : cette programmation assure une charge financière constante de 404 000 € sur les 3 années critiques (2025-2027), facilitant la planification budgétaire et la gestion de trésorerie du SDIS ;
- **respect des priorités opérationnelles** : les **composants critiques** (RDA, phonie de secours, enregistreur) sont largement financés dès les premières années, garantissant la continuité des services de sécurité civile ;
- synchronisation technique : cette programmation s'aligne parfaitement avec les phases de déploiement de NexSIS et RRF, permettant une montée en charge progressive et maîtrisée des nouvelles infrastructures ;
- flexibilité résiduelle : le montant prévu pour les années 2028-2029 offre une marge d'adaptation pour les ajustements techniques et les formations, tout en maintenant un budget annuel modéré.

Cette répartition garantit ainsi une **transition technologique optimale** tout en respectant les contraintes budgétaires et les exigences opérationnelles du SDIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECO LIR 5025-282500016-20251008-A2025073

Corps départemental de sapeurs-pompiers



Arrêté n°2025/073/JURPCA

portant désignation de Madame Corinne ECHENOZ, cheffe du service Achats et Marchés publics au sein du groupement des services administratifs et financiers, en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu	le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33;
Vu	le code de la commande publique ;
Vu	le code monétaire et financier ;
Vu	le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;
Vu	l'arrêté du 22 mai 2023 du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, portant application de l'article 3 du décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;
Vu	la délibération en date du 1 ^{er} juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental;
Vu	la délibération en date du 21 septembre 2021 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;
Vu	la délibération en date du 23 mai 2024 relative à la mise à jour du guide interne des procédures d'achat du SDIS 25 ;
Vu	l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
Vu	l'arrêté n°2024/014/JURPCA du 31 janvier 2024 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant désignation de Madame Corinne ECHENOZ, cheffe du service Achats et Marchés publics au sein du groupement des services administratifs et financiers, en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat ;
Vu	le contrat conclu en date du 26 décembre 2022 entre le service départemental d'incendie et de secours du Doubs, agissant en qualité d'entité publique, et la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, agissant en qualité d'émetteur, relatif aux cartes d'achat public ;

le contrat de travail n°2024/01 conclu le 18 janvier 2024 entre Madame Corinne ECHENOZ et le service

départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Vu

Page 364

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251008-A2025073_JURPCA-AR

ARRÊTE

Article 1:

En application des dispositions du décret n°2023-209 du 27 mars 2023 susvisé, Madame Corinne ECHENOZ, cheffe du service Achats et Marchés publics au sein du groupement des services administratifs et financiers du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, est désignée en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat aux conditions prévues au présent arrêté.

Article 2:

La carte prévue à l'article 1 du présent arrêté est émise par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté et détenue par Madame Corinne ECHENOZ jusqu'à la fin du contrat liant le service départemental d'incendie et de secours du Doubs à cette société ou jusqu'à l'affectation de ladite carte à un autre porteur.

Article 3:

Au titre de ses fonctions et attributions mentionnées à l'article 1 du présent arrêté, Madame Corinne ECHENOZ pourra faire usage de la carte d'achat dans la limite d'un plafond par transaction de 3 000 euros toutes taxes comprises (TTC) maximum et d'un plafond annuel global de 12 000 euros TTC maximum.

Article 4:

La carte d'achat pourra être utilisée par Madame Corinne ECHENOZ pour tout achat effectué pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Doubs auprès de tout fournisseur acceptant le paiement par carte d'achat, correspondant aux dépenses pour des besoins ponctuels et isolés.

Article 5:

En application des dispositions de l'arrêté du 22 mai 2023 susvisé, Madame Corinne ECHENOZ peut, indépendamment des dispositions prévues à l'article 4 du présent arrêté, exécuter au moyen de la carte d'achat, pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, les opérations de dépenses suivantes :

- le paiement des taxes et de la redevance sur les certificats d'immatriculation des véhicules ;
- le paiement de la redevance pour la délivrance des certificats qualité de l'air des véhicules ;
- les achats de timbres fiscaux ;
- la prise en charge des amendes encourues pour des infractions au code de la route dans les conditions définies par les articles L. 121-2 et L. 121-3 du code de la route.

Article 6:

Le porteur, détenteur de la carte d'achat, utilisera ladite carte exclusivement pour les dépenses et dans le respect des plafonds prévus aux articles 3, 4 et 5 du présent arrêté.

Page 365

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251008-A2025073_JURPCA-AR

Article 7:

Le porteur, détenteur de la carte d'achat, transmettra dans les meilleurs délais, les justificatifs de paiement au service finances de l'état-major départemental.

Article 8:

L'arrêté n°2024/014/JURPCA du 31 janvier 2024 susvisé, est abrogé.

Article 9:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressée, à l'établissement financier émetteur, ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 8 octobre 2025

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Voies et délais de recours :



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251008-A2025074_JURPCA-AI



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2025/074/JURPCA portant désignation du Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, chef de corps, directeur départemental des services d'incendie et de secours, en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat

La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu	le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33;				
Vu	le code de la commande publique ;				
Vu	le code monétaire et financier ;				
Vu	le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;				
Vu	l'arrêté du 22 mai 2023 du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, portant application de l'article 3 du décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;				
Vu	l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016 modifié, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;				
Vu	la délibération en date du 1 ^{er} juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;				
Vu	la délibération en date du 21 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;				
Vu	la délibération en date du 21 septembre 2021 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;				
Vu	la délibération en date du 23 mai 2024 relative à la mise à jour du guide interne des procédures d'achat du SDIS 25 ;				
Vu	l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;				

Page 367

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251008-A2025074_JURPCA-AR

Vu l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

Vu le contrat conclu en date du 26 décembre 2022 entre le service départemental d'incendie et de secours du Doubs, agissant en qualité d'entité publique, et la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, agissant en qualité d'émetteur, relatif aux cartes d'achat public ;

ARRÊTE

Article 1:

En application des dispositions du décret n°2023-209 du 27 mars 2023 susvisé, Monsieur Stéphane BEAUDOUX, contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels, chef de corps, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, est désigné en qualité de porteur, détenteur d'une carte d'achat aux conditions prévues au présent arrêté.

Article 2:

La carte prévue à l'article 1 du présent arrêté est émise par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté et détenue par Monsieur Stéphane BEAUDOUX jusqu'à la fin du contrat liant le service départemental d'incendie et de secours du Doubs à cette société ou jusqu'à l'affectation de ladite carte à un autre porteur.

Article 3:

Au titre de ses fonctions et attributions prévues à l'arrêté du 3 mai 2017 susvisé, Monsieur Stéphane BEAUDOUX pourra faire usage de la carte d'achat pour des dépenses ponctuelles et isolées, dans la limite d'un plafond par transaction de 500 euros toutes taxes comprises (TTC) maximum et d'un plafond annuel global de 4 000 euros TTC maximum.

Article 4:

La carte d'achat pourra être utilisée par Monsieur Stéphane BEAUDOUX pour tout achat effectué pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Doubs auprès de tout fournisseur acceptant le paiement par carte d'achat, correspondant aux dépenses suivantes :

- le paiement des réservations et annulations de toutes prestations d'hôtellerie, d'hébergement et de restauration ;
- l'achat d'alimentation et boissons et l'achat de fournitures à l'occasion de cérémonies, séminaires, colloques, réceptions ou manifestations et réunions de tout type, quel qu'en soit l'objet, et ce, que le SDIS en soit l'organisateur ou l'un des co-organisateurs ou simplement participant;
- les achats et annulations de billets de train ou de tout autre titre de transport et des titres d'abonnement, et ce, quel que soit le mode de transport utilisé (bus, avion, tramway...) ainsi que le paiement des frais de taxi, des frais liés aux déplacements réalisés par voiture de transport avec chauffeur (VTC) et des frais de location de véhicule;
- les achats de titres et tickets de stationnement ainsi que le paiement de l'ensemble des frais de parking;
- le paiement de toute inscription ou annulation pour une participation à un séminaire, colloque, congrès ou à tout autre type de manifestation ;
- l'achat de fleurs ou gerbes de fleurs.

Page 368

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251008-A2025074_JURPCA-AR

Article 5:

Le porteur, détenteur de la carte d'achat, utilisera ladite carte exclusivement pour les dépenses et dans le respect des plafonds prévus aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

Article 6:

Le porteur, détenteur de la carte d'achat, transmettra dans les meilleurs délais, les justificatifs de paiement au service finances de l'état-major départemental.

Article 7:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé, à l'établissement financier émetteur, ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 8 octobre 2025

Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil d'administration

Voies et délais de recours :



Envoyé en préfecture le 07/10/2025 Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251006-A2025071_JUSIAP-AR

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers



Arrêté n°2025/071/DDSISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 28 novembre 2025

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12;
- Vu l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8 ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1:

Le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « EST FORMATIONS » se tiendra le 28 novembre 2025 à partir de 8 heures 00 dans les locaux de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Chant de l'eau », situé au 23, rue de Dung à Bart (25420).

Article 2:

Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :

 Monsieur Emmanuel FAIVRE (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et assistance à personnes en fonctions au sein de la Mutualité française comtoise.

Page 370

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251006-A2025071_JUSIAP-AR

Article 3

Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

Article 4:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 6 octobre 2025

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Chef de corps,

Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Recu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251006-A2025072



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2025/072/DDSISJURSSIAP portant désignation du lieutenant hors classe Philippe MICHEL en vue de présider un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12; Vu
- l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité Vu contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62;
- Vu l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2025-10-02-00005 en date du 2 octobre 2025, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025;
- l'arrêté n°2025/071/DDSISJURSSIAP pris en date du 6 octobre 2025 par le directeur départemental des Vu services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 28 novembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1:

Monsieur Philippe MICHEL, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « EST FORMATIONS » qui se tiendra le 28 novembre 2025 et conformément à l'arrêté n°2025/071/DDSISJURSSIAP du 6 octobre 2025 susvisé.

Page 372

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251006-A2025072_JUSIAP-AR

Article 2:

Monsieur Philippe MICHEL, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.

Article 3:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 6 octobre 2025

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Chef de corps,

> Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Recu en préfecture le 14/10/2025

Publié le





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECO Corps départemental de sapeurs-pompiers

Arrêté n°2025/075/DDSISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 7 novembre 2025

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12;
- l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité Vu contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48;
- l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent Vu et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62;
- Vu l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs;

ARRÊTE

Article 1:

Le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « Groupe FORCES » se tiendra le 7 novembre 2025 à compter de 9 heures dans les locaux du supermarché Super U situé ZAC Les Belles Ouvrières à Saint-Vit (25410).

Article 2:

Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :

> Monsieur Johann CRETIN (SSIAP 3), Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions au sein du groupe hospitalier de la Haute-Saône.

Page 374

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251013-A2025075_JUSIAP-AR

Article 3

Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

Article 4:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 13 octobre 2025

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Chef de corps,

Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOL

Corps départemental de sapeurs-pompiers



Arrêté n°2025/076/DDSISJURSSIAP portant désignation du lieutenant 1ère classe Yann MOREAU en vue de présider un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12 ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11 ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu l'arrêté en date du 3 mai 2017 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane BEAUDOUX au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2025-10-02-00005 en date du 2 octobre 2025, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025 ;
- Vu l'arrêté n°2025/075/DDSISJURSSIAP pris en date du 13 octobre 2025 par le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 7 novembre 2025 à partir de 9 heures ;

ARRÊTE

Article 1:

Monsieur Yann MOREAU, lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par la société « Groupe Forces » qui se tiendra le 7 novembre 2025 et conformément à l'arrêté n°2025/075/DDSISJURSSIAP du 7 novembre 2025 susvisé.

Page 376

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251013-A2025076_JUSIAP-AR

Article 2:

Monsieur Yann MOREAU, lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.

Article 3:

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 13 octobre 2025

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Chef de corps,

Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Recu en préfecture le 21/10/2025

Publié le ID: 025-282500016-20251017-A2025077_JUSIAP-AR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers



Arrêté n°2025/077/DDASISJURSSIAP relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 5 novembre 2025

Le Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12; Vu
- l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité Vu contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment son article 8;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62;
- l'arrêté en date du 12 février 2018 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil Vu d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Jean-Luc POTIER au service départemental d'incendie et de secours du Doubs;

ARRÊTE

Article 1:

Le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) organisé par le GRETA CFA Haute-Saône et Nord Franche-Comté se tiendra le 5 novembre 2025 à partir de 8 heures 00 au Lycée les Huisselets, 8 Avenue de Lattre de Tassigny à Montbéliard (25200).

Article 2:

Le jury prévu à l'article 1, présidé par le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs ou son représentant, comprend :

> Monsieur Borhane BOUAOUN (SSIAP 3), Responsable de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en fonctions.

Page 378

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251017-A2025077_JUSIAP-AR

Article 3

Un représentant du centre de formation peut être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

Article 4:

Le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 17 octobre 2025

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, Chef de corps adjoint,

Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers



Arrêté n°2025/078/DDASISJURSSIAP
portant désignation du lieutenant hors classe Philippe MICHEL en vue de présider
un jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie
et d'assistance à personnes (SSIAP 1)

Le Directeur adjoint départemental des services d'incendie et de secours du Doubs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 146-23, R. 143-11 et R. 143-12;
- Vu l'arrêté du 15 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), et notamment ses articles MS 46 à MS 48 ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 9 à 11 ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;
- Vu l'arrêté en date du 12 février 2018 pris conjointement par le ministre de l'intérieur et la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Jean-Luc POTIER au service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2025-10-02-00005 en date du 2 octobre 2025, fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2025 ;
- Vu l'arrêté n°2025/077/DDASISJURSSIAP pris en date du 17 octobre 2025 par le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, relatif au jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) du 5 novembre 2025 à partir de 8 heures ;

ARRÊTE

Article 1:

Monsieur Philippe MICHEL, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, est désigné en qualité de représentant du directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours à l'effet de présider au nom de celui-ci le jury d'examen du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) prévu pour se tenir le 5 novembre 2025 et organisé conformément à l'arrêté n°2025/077/DDASISJURSSIAP du 17 octobre 2025 susvisé.

Page 380

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID: 025-282500016-20251017-A2025078_JUSIAP-AR

Article 2:

Monsieur Philippe MICHEL, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, est habilité à l'effet de signer au nom du directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, le procès-verbal du jury d'examen mentionné à l'article 1 du présent arrêté ainsi que les diplômes afférents, établis conformément aux dispositions de l'article 10 et de l'annexe VIII de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé.

Article 3:

Le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 17 octobre 2025

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, Chef de corps adjoint,

Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs

Voies et délais de recours :

Certifié conforme Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Directeur départemental des services d'incendie et de secours Commandant le 25^e CDSP